

AXENS

Société anonyme au capital de 163 317 871,80 euros
Siège social : 89, Boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison
599 815 073 R.C.S. Nanterre

1	Informations financières et juridiques	2
2	Informations sociales, environnementales et sociétales	3
2.1	Introduction	3
2.1.1	Description du Business Model d'Axens	4
2.1.2	Périmètre de reporting	5
2.1.3	La gouvernance de la RSE	5
2.2	Cartographie des risques RSE et analyse de la matérialité	6
2.2.1	Cartographie des risques RSE	6
2.2.2	Analyse de la matérialité	7
2.2.3	Engagements Pacte mondial et Objectifs de Développement Durable de l'ONU	7
2.3	Santé et sécurité	8
2.3.1	Politique santé, sécurité et sureté au travail du groupe Axens	8
2.3.2	Sécurité sur les sites Axens	9
2.3.3	Sécurité sur les sites des clients	9
2.3.4	Santé des collaborateurs	9
2.4	Impacts environnementaux	10
2.4.1	Politique environnementale du groupe Axens	10
2.4.2	Performance environnementale interne : les sites d'Axens, performance et intégration dans leur environnement	11
2.4.2.1	Périmètre et poids des sites	11
2.4.2.2	Évènements marquants	11
2.4.2.3	Stratégie Climat Scopes 1 & 2	11
2.4.2.4	L'optimisation des consommations de ressources naturelles	12
2.4.2.5	La limitation des impacts environnementaux des sites	15
2.4.2.6	Les sites et leurs parties prenantes	16
2.4.3	Performance environnementale externe : l'impact de l'utilisation des produits Axens	17
2.5	Les équipes, la première richesse d'Axens	20
2.5.1	Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail	20
2.5.2	Équité et Inclusion	21
2.5.3	Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs	23
2.6	Gouvernance et transparence	24
2.6.1	Anti-corruption	24
2.6.2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	24
2.6.3	Sécurité de l'information	25
2.6.4	Système de gestion de crise et d'intervention d'urgence	25

1 INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

2 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce. Il a pour objet de présenter le modèle d'affaires, les principaux risques liés aux activités du groupe, les politiques et les diligences mises en œuvre et les résultats, incluant la présentation d'indicateurs clés de performance au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les éléments constitutifs de la déclaration de performance ci-après montrent que la démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe est intégrée dans sa stratégie globale et couvre l'ensemble de ses situations géographiques, de ses métiers et de ses produits. Elle se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques visant à réduire les impacts environnementaux de ses activités et ainsi lui permettre de contribuer aux transitions écologique et énergétique nécessaires.

2.1 Introduction

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de la stratégie d'Axens

L'atteinte des objectifs stratégiques d'Axens nécessite de relever un quadruple défi : technologique, industriel, environnemental et humain.

La raréfaction des ressources, le changement climatique, l'accroissement de la population mais aussi l'aspiration de l'homme au progrès et à l'amélioration de ses conditions de vie sont les enjeux **environnementaux** et **sociétaux** qui définissent le contexte de transition dans lequel va s'effectuer le développement d'Axens. L'innovation au bénéfice de la transition énergétique est d'ailleurs un objectif qui se décline dans l'ensemble du Groupe IFPEN. Ce contexte incite Axens à mettre à disposition de ses clients :

- Des **technologies et fours** toujours plus éco-efficaces conciliant environnement et compétitivité,
- Des produits associés aux technologies, catalyseurs et adsorbants, dont l'impact environnemental aura été limité depuis leur production, sur ses propres **sites industriels**, jusqu'à leur fin de vie.

Cela est possible grâce au support R&D de la maison mère IFPEN et aux équipes innovantes d'Axens vivant leur métier avec passion, responsables et motivées par un dialogue social constructif et garant de leur formation.

Les trois piliers du Développement Durable (social, économique, environnemental) sont ancrés dans les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Gagner et conserver la confiance de nos clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et partenaires est une priorité quotidienne pour Axens. Afin d'instaurer la confiance, Axens s'engage pleinement à assurer à toutes nos parties intéressées :

- Opérations et conditions de travail sûres et sécurisées
- Technologies, équipements, produits et services hautement performants et éco-efficaces
- Protection de l'environnement et prévention de la pollution
- Respect de toutes les réglementations applicables
- Promotion d'une culture de transparence, d'éthique et d'amélioration continue, en mettant l'accent sur le développement durable

Nos politiques reflètent notre engagement fort et nous aident à viser l'excellence, à travers nos activités quotidiennes reflétées par notre système de management intégré certifié (Qualité ISO 9001:2015, Sécurité, ISO 45001:2018, Environnement ISO14001:2015 et Énergie ISO50001:2018)

Jean Sentenac, Président

2.1.1 Description du Business Model d'Axens

Axens est un groupe fournissant une gamme complète de solutions pour la conversion de pétrole et de biomasse en carburants plus propres, la production et la purification des principaux intermédiaires pétrochimiques, le recyclage chimique des plastiques, toutes les options de traitement de de conversion de gaz naturel ainsi que traitement de l'eau et captage du carbone.

L'offre inclut des technologies, des équipements, des fours, des unités modulaires, des catalyseurs, des adsorbants et les services associés.

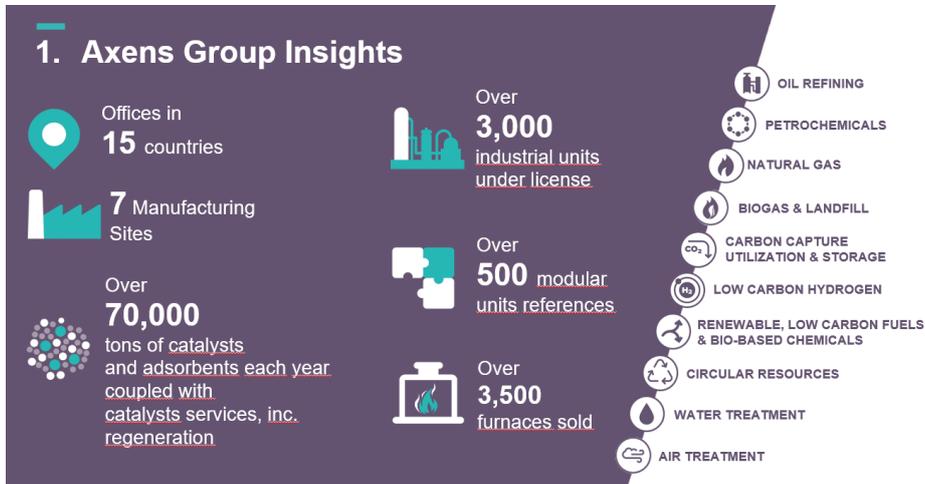
Axens est idéalement positionné pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, du concept à la construction, au démarrage de l'usine, et à l'optimisation et au démarrage de l'exploitation, des études de faisabilité au démarrage et au suivi de l'unité, tout au long de son cycle de vie, de la conception d'une unité nouvelle à l'amélioration d'une unité existante (revamping).

Cet ensemble unique de solutions garantit des performances optimales avec une empreinte écologique réduite. L'offre globale d'Axens repose sur un personnel hautement qualifié, des sites de production modernes et un réseau mondial étendu de services industriels, commerciaux et de support technique.

Une version synthétique du modèle d'affaires Axens est présentée ci-après.

Ce dont nous dépendons	Comment nous créons de la valeur ?	La valeur que nous créons
<p>Ressources humaines (plus de 2000 employés)</p> <p>Ressources naturelles (matières premières non renouvelables et renouvelables)</p> <p>Immobilisations incorporelles (moyens R&D, propriété intellectuelle, brevets, marques, savoir-faire)</p> <p>Immobilisations corporelles (dont 15 sites tertiaires, 7 sites de production)</p> <p>Parties prenantes et partenaires</p>	<p>Notre Mission Offrir à nos clients des solutions innovantes et durables pour la production d'intermédiaires chimiques, le traitement du gaz naturel et des effluents industriels, une mobilité toujours plus propre, et les aider à relever leurs défis liés à la protection de l'environnement et à la transition énergétique.</p> <p>Notre Vision Dans un monde en pleine mutation, toujours plus connecté, avec une conscience environnementale sans cesse grandissante, les industries de l'énergie et de la chimie se doivent d'innover pour contribuer à une meilleure qualité de vie et à la préservation de la planète.</p> <p>Notre Ambition Être sur nos marchés le partenaire préféré, en proposant une offre intégrée multi-spécialistes, et en inventant et fournissant des solutions toujours plus évoluées et efficaces pour au final contribuer à un monde meilleur.</p> <p>Notre Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none">• Consolider et renforcer notre offre dans les domaines dans lesquels nous sommes reconnus• Développer nos portefeuilles de procédés pétrochimiques, gaz, biocarburants, biochimiques, l'économie circulaire, tout en devenant une entreprise tirant le plein potentiel du digital• Préparer notre offre pour un futur à faible empreinte carbone, en investissant de nouveaux domaines. <p>Stratégie supportée par cinq Business Divisions (Commercial, Industrial Operations, New Development and Transformation, Project Operations, Technology and Technical Support)</p>	<p>Solutions innovantes pour relever les défis de demain et limiter l'impact environnemental de nos activités chez nos clients (d'une part) et de nos sites en favorisant leur intégration locale (d'autre part)</p> <ul style="list-style-type: none">- Optimiser les consommations de ressources naturelles- Réduire les émissions de gaz à effet de serre- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau <p>Assurance de santé et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">- sur les sites d'Axens- sur les sites de nos clients <p>Culture de valeurs humaines</p> <ul style="list-style-type: none">- Equité et égalité- Développement et valorisation des compétences des collaborateurs

1. Axens Group Insights



2.1.2 Périmètre de reporting

Le présent document fait état de la démarche RSE du Groupe Axens. Il est à noter que le périmètre de reporting de cette DPEF ne comprend pas la société Eurecat (joint-venture détenue à 50 % par Axens) en raison du mode de consolidation financière de cette entité (intégration proportionnelle).

Axens est organisé en 5 Business Divisions : Commercial (BD CIAL), Technology & Technical Support (BD TTS), Industrial Operations (BD IOP), Project Operations (BD POP) et New Development & Transformation (BD NDT). La BD IOP héberge les usines de production de catalyseurs et d'adsorbants, et la BD POP le site de fabrication des fours industriels. Axens SA France héberge la majorité des opérations (60% de la production IOP) et les salariés (67 % des effectifs du groupe).

Le périmètre (Groupe Axens, Axens SA France, périmètre industriel BD IOP et BD POP) peut varier en fonction des indicateurs. Dans ce cas, une mention est faite au niveau du paragraphe correspondant ou dans la note méthodologique.

2.1.3 La gouvernance de la RSE

Le **Conseil d'administration** (Board of Directors) approuve le plan stratégique avec les objectifs de développement durable avec le Comité Exécutif (ExCo). Le Conseil d'Administration nomme le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations/Nominations.

Le **Comité Exécutif** prend en compte des exigences des parties intéressées et veille au développement de la société et à l'amélioration durable de la performance, propose et valide les politiques Sécurité et Environnement, promeut par l'exemple et s'assure du respect des valeurs du Groupe. Le PDG valide le reporting RSE du Groupe. Pour s'assurer que l'offre d'Axens est bien alignée avec les enjeux environnementaux de ses clients, Axens héberge des actions comprenant les aspects Business et réglementaires dans le Programme ASAP (Axens Sustainable Activity Program).

Le Comité ASAP (COMASAP) pilote le Programme ASAP et il est composé d'un représentant de chaque entité Business du Groupe ainsi que de représentants des Business Partners concernés. Le plan d'actions est validé annuellement par le PDG.

Le **Leader du programme ASAP** pilote et anime le programme, est également en charge de coordonner l'ensemble des actions RSE comprenant les aspects Business et réglementaires du Groupe Axens.

2.2 Cartographie des risques RSE et analyse de la matérialité

2.2.1 Cartographie des risques RSE

Le tableau ci-après synthétise le travail d'analyse et de cartographie des risques RSE du Groupe Axens. La méthodologie suivie a consisté à exploiter l'analyse de la matérialité alors en vigueur sous l'angle des risques. Cette analyse a été conduite fin 2018 dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire et représentatif des principaux métiers du Groupe Axens avec un support méthodologique d'un expert de l'année 2018. Elle a été ensuite revue et validée par le Comité ASAP (voir paragraphe 2.1.3) en charge de plusieurs actions RSE de la société. Certains éléments de cette cartographie proviennent aussi de documents préparés en 2018 dans le cadre de la certification ISO 14001 version 2015 d'Axens SA (dans son périmètre historique). Une mise à jour a été réalisée en 2020. Cette cartographie des risques est à considérer uniquement sous l'angle RSE.

Thématiques	Risques	Niveau d'exposition aux risques (élevé, modéré ou faible)	Indicateur de pilotage	Paragraphe référence dans le document
Ressources humaines	Atteinte à l'intégrité physique ou morale des équipes	Élevé	Taux de fréquence et taux de gravité	2.3.2
	Insuffisance et perte de compétences	Modéré à élevé sur certaines spécialités	Nombre d'heures de formation Nombre de personnes formées	2.5.4
	Fuite du savoir	Modéré	Turnover	2.5.1
	Dégradation du climat social	Modéré	Égalité H/F	2.5.2
Protection de l'environnement	Raréfaction des ressources (utilisation)	Élevé	Consommation d'eau (m ³) par tonnes produites sur les sites industriels	2.4.2.4
		Modéré	- Ratio entre les achats de la matière première principale et les tonnes de produits finis produites (périmètre usines BD IOP pour production de catalyseurs et adsorbants) - Consommation d'acier dans les (périmètre usines BD POP pour fabrication de fours et modules)	2.4.2.4
	Raréfaction des ressources (fin de vie et recyclage)	Modéré	Quantité de déchets générés	2.4.2.4
	Changement climatique	Élevé	- Consommation d'énergie par tonnes produites sur les sites industriels - Émissions de GES liées à la consommation d'utilités sur les usines Axens (scope 1 et 2)	2.4.2.4
	Réduction de production et arrêt d'exploitation	Élevé	Nombre de mises en demeure par les autorités locales	2.4.2.2
Produits (Catalyseurs et adsorbants / Procédés, équipements et services)	Perte de marché (Innovation et R&D)	Élevé	Amélioration continue de l'efficacité Énergétique de notre portefeuille de procédés	2.4.2.4
	Raréfaction des ressources	Modéré	- Ratio entre les achats de la matière première principale et les tonnes de produits finis produites (périmètre usines BD IOP pour production de catalyseurs et adsorbants) - Consommation d'acier dans les (périmètre usines BD POP pour fabrication de fours et modules)	2.4.2.4
	Changement climatique	Élevé	Émissions GES	2.4.2.3, 2.4.3.1
		Élevé	Part du CA Axens associée à des offres limitant l'impact environnemental	2.4.3
	Perte de marché (Utilisation)	Élevé	Nombre d'accidents ou incidents majeurs déclarés	2.4.3
		Élevé	- Évolution du nombre de projets gagnés intégrant des études d'efficacité énergétique - Process book (intégration progressive du calcul des émissions de GES sur la base des consommations d'utilités)	2.4.3
Raréfaction des ressources (fin de vie et recyclage)	Modéré	Offre de produits (catalyseurs, adsorbants sur l'ensemble du cycle de vie)	2.4.3	
Partenaires	Perte de marché (Innovation et R&D)	Élevé	- Part du budget de R&D de IFPEN dédiée aux énergies nouvelles	2.4.3
	Rupture d'approvisionnement et gouvernance fournisseurs	Élevé	Plateforme évaluation des fournisseurs (ECOVADIS et objectifs d'évaluation)	2.4.2.6
	Atteinte à l'intégrité physique ou morale des sous-traitants	Élevé	Adhésion des sous-traitants à la charte santé et sécurité au travail du groupe Axens	2.3

2.2.2 Analyse de la matérialité

L'analyse de la matérialité menée en 2022 a permis d'identifier cinq enjeux prioritaires à la fois pour Axens et ses parties prenantes. Les enjeux ont été identifiés au travers d'entretiens en interne et avec des parties prenantes, à qui on a demandé de prioriser les enjeux correspondant aux standards de la GRI. Ces entretiens ont été complétés par un benchmark de l'industrie. Ces 5 enjeux, repris ci-après, sont bien en phase avec l'analyse des risques RSE et sont traités dans le corps du document

- Énergie et changement climatique (paragraphes 2.4.2 et 2.4.3)
- Santé et sécurité (paragraphe 2.3)
- Conformité environnementale ; émissions, effluents et déchets (paragraphe 2.4)
- Emploi (paragraphe 2.5)
- Anti-corruption (paragraphe 2.6.1)

2.2.3 Engagements Pacte mondial et Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Axens est signataire, et s'engage en faveur de l'initiative de responsabilité d'entreprise du Pacte mondial des Nations Unies et de ses principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nos objectifs de développement durable soutiennent les progrès des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Parmi les 17 objectifs fixés par l'ONU, nous avons priorisé sept objectifs sur lesquels nous avons le plus d'influence par nos propres actions.

5. Égalité entre les sexes	Minimum 40% de femmes au sein du Comité exécutif au 1er mars 2029 (2023 : 20%) Minimum 30% de femmes dans la Leadership Team au 1er mars 2029 (2023 : environ 20%)
6. Eau propre et assainissement	-20% de consommation d'eau des sites industriels opérés par Axens d'ici 2030 (année de référence 2019)
7. Énergie propre et d'un cout abordable	Atteindre plus de 30 % de part d'énergies bas carbone (renouvelables et nucléaires) dans les sites industriels du Groupe d'ici 2030 (environ 20 % en 2019)
8. Travail décent et croissance économique	Zéro blessure ou maladie professionnelle grave ou mortelle de manière durable
9. Industrie, innovation et infrastructure	Homologation et commercialisation d'au moins 5 technologies dans le domaine de bas carbone d'ici 2030
12. Consommation et production responsables	-40% de déchets provenant des sites industriels opérés par Axens d'ici 2030 (année de référence 2019)
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Scopes 1 & 2 : -30% d'ici 2030 Scope 3 : en cours de définition (Année de référence : 2019)

a supprimé:

2.3 Santé et sécurité

2.3.1 Politique santé, sécurité et sûreté au travail du groupe Axens

Sont repris ci-après les éléments clés de la politique santé, sécurité et sûreté d'Axens « *La santé la sécurité la sûreté des personnes, une priorité au quotidien* »

Assurer la santé, la sécurité et la sûreté au travail (SSST) de nos équipes et de nos partenaires n'est pas seulement une obligation morale mais aussi un gage de performance. Grâce à ce pilier, nous construisons une base solide pour permettre un avenir durable tourné vers le bien-être physique, psychologique et social du personnel concerné par nos activités.

Cet objectif se traduit en préoccupations quotidiennes et concerne également l'amélioration de l'impact de nos procédés, produits et services sur la santé et la sécurité.

Nous avons une démarche de progrès basée sur l'identification, la remontée, la prévention et l'élimination de toute situation à risque de manière positive et proactive.

NOS OBJECTIFS

Les objectifs du personnel Axens et de ses sous-traitants sont définis à partir de deux axes :

- La santé, la sécurité et la sûreté liés aux conditions de travail sur les sites Axens et en mission
- La santé et la sécurité sur les sites des fournisseurs et des clients d'Axens lié à nos procédés, produits, et services

NOS ENGAGEMENTS

Pour atteindre ses objectifs, Axens s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Satisfaire aux exigences légales en matière de santé, sécurité et santé,
- Créer un cadre qui assure une bonne qualité de vie et des bonnes conditions de travail.
- Déterminer des objectifs et des indicateurs clairs et pertinents
- Définir les rôles et responsabilités des managers en termes de Santé, Sécurité et Sûreté,
- Impliquer les parties prenantes, y compris le personnel non encadrant, pour analyser les risques associés à notre activité, à nos procédés et produits, participer aux analyses de presque accidents et accidents en identifiant toutes les causes qu'elles soient techniques, organisationnelles ou humaines,
- Promouvoir la diffusion et le partage des bonnes pratiques et l'utilisation du retour d'expérience comme éléments fondamentaux de l'amélioration du système,
- Assurer la formation nécessaire à la maîtrise des risques et des situations accidentelles pour l'ensemble des employés selon leur niveau de responsabilité et vérifier le niveau de formation des sous-traitants.
- Encourager par des actions de communication et formation le comportement individuel favorisant l'interdépendance et prendre soins des uns des autres
- Mettre en œuvre et faire vivre un ensemble de règles simples, inviolables, qui permettront d'éviter les accidents graves et irréversibles.
- Réaliser des audits réguliers pour s'assurer de la maîtrise opérationnelle du système de management Santé, Sécurité, Sûreté au Travail.
- Adapter, en continu, les mesures de prévention et de protection adéquates pour les salariés et les parties prenantes en réponse au contexte sanitaire, géopolitique international.

2.3.2 Sécurité sur les sites Axens

Afin d'améliorer de manière continue la performance en matière de sécurité sur ses sites d'Axens, plusieurs indicateurs sont suivis dans le Tableau de Bord de la société, et les données associées sont analysées trimestriellement. L'objectif d'Axens est d'atteindre le zéro accident, blessure ou maladie grave ou mortelle liée au travail de manière durable.

L'indicateur clé suivi est le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail, ou TRIR, exprimé en nombre d'accidents pour 200 000 heures travaillées. Le TRIR Groupe s'établit en 2023 à 0,60, avec une nette amélioration par rapport à 2022. L'objectif pour 2024 est de 0,45, vs 0,50 de 2023. On considère que les turbulences causées par la crise COVID-19 et les adaptations majeures associées, ont été absorbées par l'organisation. Toutefois, il reste nécessaire poursuivre nos efforts pour continuer d'améliorer de la culture sécurité du groupe.

Axens suit également le Taux de Gravité (nombre total de jours d'incapacité x 1 000) / nombre d'heures travaillées). Les deux indicateurs sont calculés au niveau Groupe, en prenant en compte les heures travaillées du personnel Axens, des intérimaires (catégorie 1) + sous-traitants (catégorie 2). La méthode de calcul du taux de gravité a été modifié en 2023, et comptabilise les jours d'arrêt de tous les incidents y compris ceux des années précédentes qui font encore l'objet d'un arrêt dans l'année en cours :

	2021	2022	2023
TRIR Groupe	0,55	0,99	0,60
TG Groupe	Non disponible	Non disponible	0,344

Afin d'impulser un changement positif de manière durable, l'entreprise a décidé de démarrer une initiative autour de la transformation culturelle Sécurité du personnel, intitulée Safety Starts with Me.

2.3.3 Sécurité sur les sites des clients

Axens poursuit le chantier « Secur'Ax » qui a pour mission de renforcer la sécurité du personnel Axens en intervention sur les sites de ses clients (missions de démarrage et d'assistance technique). Ce chantier passe notamment par l'optimisation de la préparation et de la réalisation des activités les plus à risques en collaborant étroitement avec les clients et les sous-traitants. Cela se traduit par un plan de formation renforcé (cf. paragraphe 2.5.4), des consignes de sécurité révisées, l'organisation des retours d'expérience projets (REX), l'analyse des accidents/incidents afin de mettre en place des actions pour que les accidents/incidents ne se reproduisent plus ou encore une réorganisation de la gestion des équipements de protection individuelle (EPI). Cela passe également par l'évaluation et la collaboration avec des partenaires de sûreté internationaux implantés dans les pays de nos clients. Ces actions d'amélioration ont été entreprises par la Task Force « The Shield » conjointement entre les équipes HSE groupe, et les équipes de démarrage et de tech services.

2.3.4 Santé des collaborateurs

Tous les salariés du Groupe Axens en France bénéficient d'un suivi médical adapté en fonction de leur poste. Axens s'est engagé à étendre ce dispositif à l'ensemble de ses filiales, même si aucune disposition réglementaire obligatoire n'est applicable dans les pays considérés.

Des formations sur la prévention et la gestion des situations sensibles sont déployées à destination des managers au niveau de la France, pour qu'ils disposent des outils nécessaires pour une meilleure détection et une gestion appropriée des risques psychosociaux de leurs équipes.

Les salariés du Siège bénéficient d'un service de santé au travail renforcé car dédié et complété d'un Espace d'Écoute et d'une assistance sociale au bénéfice de toutes celles et ceux qui en exprimeraient le besoin. Plusieurs actions et initiatives autour de la Qualité de Vie au travail ont été menées.

2.4 Impacts environnementaux

2.4.1 Politique environnementale du groupe Axens

Sont repris ci-après les éléments clés de la politique environnementale d'Axens

Axens s'engage à promouvoir des pratiques plus durables et à minimiser l'impact environnemental de ses activités. Cela implique pour nous de mettre en place des actions pour une gestion plus responsable des ressources naturelles, d'agir pour la réduction de la pollution, et pour une amélioration continue de notre performance environnementale.

Conformité : Nous nous engageons à respecter les législations, réglementations et normes environnementales pertinentes dans les pays où nous exerçons nos activités, y compris le règlement REACH. Nous nous efforcerons de dépasser ces exigences dans la mesure du possible.

Climat : Nous nous engageons à promouvoir la durabilité tout au long de notre chaîne de valeur. Nous travaillerons au développement et à la fourniture de solutions innovantes qui contribuent à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à la stratégie climat d'Axens. Nous nous engageons à aider nos clients à atteindre leurs objectifs climatiques et donc réduire leur empreinte carbone avec l'appui des solutions d'Axens.

Prévention de la pollution : Nous nous engageons à prévenir la pollution en partageant et en adoptant les meilleures pratiques et technologies qui minimisent le rejet de polluants dans l'air, l'eau et le sol.

Efficacité des ressources : Nous nous efforcerons d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, y compris l'eau, l'énergie et les matières premières, dans nos opérations. Nous chercherons activement des occasions de minimiser la production de déchets et de promouvoir le recyclage et la réutilisation.

Engagement des parties prenantes : Nous nous engagerons et collaborerons avec nos employés, nos fournisseurs, nos clients, les communautés locales, les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes pour nous assurer que nos objectifs environnementaux correspondent à leurs préoccupations et à leurs attentes.

Amélioration continue : Nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue de notre Plan d'Actions Environnemental, en nous appuyant sur nos enjeux internes et externes pour concrétiser les axes d'amélioration identifiés sur les sites d'Axens, et dans une perspective de cycle de vie.

Sensibilisation et formation des employés : Nous nous assurons de posséder les compétences et les connaissances adéquates pour assumer nos responsabilités environnementales. Nous fournirons à nos employés la formation de sensibilisation nécessaire liée à nos politiques et pratiques environnementales ainsi qu'aux risques d'accident en fonction du périmètre de leur travail et de leur niveau de responsabilité.

Gouvernance et transparence : Nous nous engageons à mettre en place un système de gouvernance pour piloter la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Grâce à une surveillance, une évaluation et des rapports réguliers, nous établirons et examinerons des objectifs visant à réduire notre empreinte environnementale et communiquerons les résultats.

Préparation aux situations d'urgence : Nous établissons et tiendrons à jour des plans d'intervention d'urgence efficaces afin d'atténuer et de gérer les incidents environnementaux potentiels. Une cellule de crise dédiée, dotée d'une expertise opérationnelle globale, est activée à tout moment pour répondre aux incidents. Notre objectif est de minimiser l'impact de tout accident sur l'environnement et les communautés locales.

Audits : Nous effectuerons des audits périodiques pour nous assurer de la connaissance opérationnelle du système de management environnemental.

Objectifs de développement durable des Nations Unies : En tant que signataire du Pacte mondial, nous contribuerons aux ODD des Nations Unies et rendrons compte de nos progrès dans leur réalisation.

En adhérant à ces principes, nous visons à créer un impact positif sur l'environnement et à contribuer à l'atteinte collective de la neutralité carbone d'ici 2050.

2.4.2 Performance environnementale interne : les sites d'Axens, performance et intégration dans leur environnement

Pour définir le périmètre du reporting environnemental, il est à noter que l'impact des sites tertiaires est faible comparativement à celui des sites de production ; en effet, la nature chimique et industrielle des activités de production d'Axens permet d'identifier ses sites de production de catalyseurs et adsorbants comme l'impact direct principal d'Axens vis-à-vis de l'environnement.

2.4.2.1 Périmètre et poids des sites

Les immobilisations corporelles du groupe Axens consistent de 15 sites tertiaires et 7 sites de production de catalyseurs et d'adsorbants (Salindres à France, Brockville au Canada, Calvert City, Savannah, St Louis et Willow Island aux États-Unis et Dammam en Arabie Saoudite).

En 2023, les émissions de GES associées aux sites de production de catalyseurs et adsorbants représentent plus de 95 % des émissions des scopes 1 et 2, et le site de Salindres seul contribue à 37% des émissions. La contribution consolidée de tous les sites tertiaires du Groupe est quant à elle inférieure à 3 % des émissions de GES des scopes 1 et 2.

La majorité des indicateurs présentés dans cette section provient de la section HSE du tableau de bord industriel qui concerne tous les sites de production d'Axens de la BD IOP, fabrication de catalyseurs et adsorbants. La définition des indicateurs pour ce reporting a été menée en 2012-2013 et le premier tableau de bord a été publié au 1^{er} trimestre 2014 avec l'ensemble des données pour l'année 2013. Ce tableau est depuis actualisé tous les trimestres.

Le reporting environnemental intègre aussi dans son périmètre le site industriel de Vadodara de la BD POP (fabrication de fours industriels) mais le reporting est fait de façon dissociée car les enjeux environnementaux ne sont pas du même ordre de grandeur.

2.4.2.2 Événements marquants

Il y a eu en 2019, un changement de dogme au niveau du Ministère de la Transition Écologique. Tout écart à un texte réglementaire (décret, arrêté ministériel, arrêté préfectoral) se traduit désormais par une mise en demeure. En 2021, l'usine de Salindres a reçu une mise en demeure à la suite d'une inspection de la DREAL en novembre 2020. Des travaux ont été réalisés en 2021-2023, et la mise en demeure a été levée en mai 2023. Une nouvelle mise en demeure a été reçue en novembre 2023 à la suite d'une nouvelle visite d'inspection de la DREAL en octobre 2023. Des actions sont en cours en 2024 pour lever la non-conformité.

L'activité de fabrication des modules de Heurtey Petrochem Manufacturing sur le site de Buzau à Roumanie a été arrêté à la fin de l'année 2022, et les autres activités ont été arrêtés au cours de l'année 2023 dans le cadre de la liquidation de la société.

2.4.2.3 Stratégie Climat Scopes 1 & 2

Axens a lancé, début 2021, un projet pour élaborer sa Stratégie Climat. Ce projet vise à établir les ambitions du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique. La Stratégie Climat qui a été définie s'appuie sur 2 piliers (ici nommés pilier 1 et pilier 2) qui constituent des engagements complémentaires :

- Pilier 1 : réduire l'empreinte carbone du Groupe ; c'est-à-dire réduire les émissions de GES liées directement ou indirectement aux activités d'Axens (activités incluses dans les scopes 1, 2 et 3 tels que définis par le GHG Protocol Corporate Standard)
- Pilier 2 : aider les clients à atteindre leurs objectifs climat ; et donc à réduire leur empreinte carbone grâce aux solutions Axens. Cela implique donc que le Groupe Axens élargisse son champ d'actions et s'engage à décarboner son écosystème au-delà du périmètre de sa propre empreinte carbone. Cet engagement repose sur le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre évitées du fait du déploiement et de la mise en œuvre des technologies et solutions Axens.

Les engagements sur le pilier 1 (empreinte carbone Axens) portent sur la réduction des émissions de GES en valeur absolue ; sur les scopes 1 et 2 d'une part et sur le scope 3 d'autre part. L'objectif fixé pour 2030 pour les scopes 1+2 est aligné avec la trajectoire « well-below 2°C » de la Science Based Target Initiative ou SBTi ; Le choix a été fait de suivre une approche en lien avec la SBTi même si aujourd'hui Axens ne peut s'engager dans cette démarche en raison d'un critère d'éligibilité à la SBTi non rempli (part du chiffre d'affaires liée à l'industrie pétrole et gaz).

Au sujet de la performance environnementale interne, ce sont les scopes 1 et 2 de l'empreinte carbone Axens auxquels il convient de s'intéresser.

L'objectif à 2030 sera de réduire de 30 % les émissions en valeur absolue des scopes 1 et 2 ; c'est à dire les émissions directes de GES des sites Axens ainsi que les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie de ces sites (industriels comme tertiaires). Cet objectif est exprimé par rapport à l'année de référence 2019 ; année pour laquelle les émissions des scopes 1 et 2 ont été évaluées à environ 87,4 milliers de tonnes de CO₂ équivalent pour l'ensemble du Groupe.

Dans le tableau ci-dessous, les émissions de GES sur les scopes 1 et 2 entre 2019 et 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Émissions Scopes 1 et 2, en milliers de tonnes équivalent CO ₂	87,4	80,0	76,6	78,6	83,2

Il est important de noter que la baisse observée sur la période 2020-2022 était liée à un niveau de production dans nos usines qui a été inférieur à celui de l'année de référence (2019). En 2023, le niveau de production est nettement remonté.

Dans le paragraphe « Performance environnementale externe », quelques détails sur les émissions scope 3 sont donnés notamment pour notre activité de fabrication et de vente de catalyseurs et adsorbants.

2.4.2.4 L'optimisation des consommations de ressources naturelles

Les résultats de la cartographie des risques RSE (cf. paragraphe 2.2.1) ont démontré que la consommation des ressources naturelles est un enjeu prioritaire pour l'entreprise. Cette thématique se décline en trois aspects : matières premières, énergie et eau.

- La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets

Au sein des sites de production de la BD IOP, la réduction de la consommation de matières premières est un enjeu économique et environnemental fort. À ce titre, depuis 2013, sur son principal site de production à Salindres, Axens a mis en place un monitoring sur les ateliers de mise en forme. Lorsque les produits issus de ces ateliers ne répondent pas aux spécifications, ils peuvent être :

- Recyclés pour être valorisés et ainsi optimiser notre consommation de matières premières.
- Considérés comme déchets et auquel cas ils rentrent dans le système global de traitement des déchets

Pour suivre la réduction de sa consommation de matières premières Axens suit un indicateur sur le rendement de la production. Le périmètre de cet indicateur (base 100 en 2019) concerne aujourd'hui le site de Salindres. L'objectif est d'étendre dans le futur le périmètre de cet indicateur à d'autres sites de la BD IOP. L'indice est quasi-constant par rapport au 2022 avec un progrès continu sur la Mise en forme dont le rendement matière est passé de 75.5% en 2019 à 91.4% en 2023 (meilleur niveau atteint).

	Tendance d'amélioration	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de consommation de matières premières	L'indice doit baisser	100	101,8	102,1	95,1	95,2

Axens suit également un indice mesurant la quantité de déchets par tonne produite agrégeant les données des principaux sites de production (quatre sites sont concernés : Salindres, Brockville, Willow Island, Damman). Pour

avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2016. En 2022, Axens a ajouté un indice en base 100 pour suivre l'évolution des déchets dangereux.

	Tendance d'amélioration	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de génération de déchets	L'indice doit baisser	100	162,2	132,5	121,5	168,6	118,3	98,8	88,8
Indice de génération de déchets dangereux (Site de Salindres)		-	-	-	-	-	-	100	100

En 2023, Axens s'est fixé un objectif de réduction de 40% des déchets provenant des sites industriels IOP exploités par Axens d'ici 2030.

Un projet est conduit depuis 2022 pour accroître la valorisation des déchets par notre filière interne de traitement (société EURECAT- 50% Axens) en standardisant le tri par familles et concentrations métalliques (cartographie analytique par produit, adaptation des nettoyages intercampagne, création d'étiquette pour flashage des déchets, standardisation des procédures de tri). Depuis mi-2023, le chantier les nouvelles règles de tri des déchets métalliques sont en place et permettent d'acheminer les déchets métalliques auprès de notre filiale EURECAT localisée à 130 km de l'usine plutôt que le prestataire historique éloigné de 1050 km. L'opération apporte une réduction de 40 t CO2 eq /an pour un volume total de 550 Tonne de déchets métalliques et ouvre un horizon sur une meilleure valorisation.

Pour le périmètre industriel de la BD POP (fabrication de fours), l'impact environnemental lié à la consommation de matières premières et à la génération de déchets concerne de façon très majoritaire l'acier. Un indice en base 100 en 2016 a été construit pour mesurer le ratio entre l'acier consommé et les déchets d'acier. En 2023, l'indice est à 393,8. Le changement important de l'indicateur est lié à la fermeture de l'usine en Roumanie cf. chapitre 2.4.2.2 Évènements marquants.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
(1) : Consommation d'acier dans les usines BD POP (Roumanie* et Inde) (en tonnes)	5226	5545	3084	3321	1749	2293	1562	1220
(2) Déchets d'acier (recyclés) dans les usines BD POP (Roumanie* et Inde) (en tonnes)	424	606	327	489	245	214,7	499	37
Ratio (2) / (1) pour les usines BD POP (Roumanie* et Inde)	8,1 %	10,9 %	10,6 %	14,7 %	14,0 %	9,4 %	31,9%	3%
Indice base 100 2016 Ratio (2) / (1) dans les usines BD POP (Roumanie* et Inde)	100	134,7	130,7	181,5	172,7	116,0	393,8	37,4

*2023 seulement Inde à cause de la fermeture du site de Roumanie cf. 2.4.2.2 Évènements marquants

- Site de Salindres

L'Usine de Salindres, situé dans le Gard, est la plus grande des usines de production de catalyseurs et d'adsorbants du groupe Axens et est classée ICPE et Seveso. Les activités de l'usine vont de la production et du contrôle qualité des catalyseurs et adsorbants au développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies de production. Les installations d'Axens sont implantées sur environ 18 ha au sein de la plateforme chimique de Salindres et emploient environ 400 personnes.

- L'amélioration de l'efficacité énergétique

En 2023, Axens a fixé l'objectif d'atteindre plus de 30 % de part d'énergies bas carbone (renouvelables et nucléaires) dans les sites industriels du Groupe d'ici 2030 par rapport à environ 20 % en 2019. Pour améliorer l'efficacité énergétique de ses sites industriels de la BD IOP, Axens suit un indice qui mesure les consommations énergétiques (vapeur, électricité et gaz naturel) par tonne produite. Pour avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2014. En 2023, l'indice s'améliore par rapport à 2022 (97,5) pour s'établir à 94,7.

	Tendance d'amélioration	2019	2020	2021	2022	2023
Indice d'efficacité énergétique	L'indice doit baisser	97,7	108,2	103,8	97,5	94,7

Il faut garder en tête que la définition de cet indice est très dépendante du mix produit. Aussi, sur le site principal de Salindres, certifié ISO 50001 en 2022, un indicateur plus précis et indépendant du mix produit a été mis en place pour un meilleur contrôle. Cet indicateur opérationnel, qui surveille l'efficacité énergétique et la consommation d'eau est intégré dans le calcul de l'intéressement d'Axens SA pour la période 2022-2024.

En 2023, la consommation énergétique totale des sites industriels de IOP s'élève à 422 210 MWh.

Pour le périmètre industriel de la BD POP, l'impact environnemental lié à la consommation d'énergie sur les sites industriels est bien moindre que pour les sites industriels Axens car la consommation énergétique est très majoritairement de la consommation d'électricité.

En 2023, la consommation électrique a été d'environ 348 MWh soit une baisse de 68 % par rapport à 2022 à cause de la fermeture de l'atelier en Roumanie

- La réduction de la consommation en eau

Veiller à diminuer la consommation des ressources naturelles, cela signifie bien évidemment veiller à limiter sa consommation d'eau. En 2023, Axens a conduit une évaluation du stress hydrique pour les sites de production d'Axens ; le seul site qui se trouve dans une zone de stress hydrique élevé / très élevé est le site de Dammam situé en Arabie Saoudite.

Dans le même esprit que pour les consommations énergétiques, Axens suit un indice qui mesure les consommations d'eau par tonne produite. Pour avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2014.

Entre 2019 et 2023, la consommation totale en eau des sites opérés par AXENS a été réduite de plus de 20%, porté par les efforts du site de Salindres mais également des autres sites. La consommation d'eau rapportée à la tonne de catalyseur produite a elle diminuée de 24% au globale et de 19% à Salindres. L'objectif est de maintenir la réduction de 20% de consommation d'eau des sites industriels opérés par Axens d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 en prenant en compte toute future expansion des outils de production.

La consommation totale d'eau est de 242 475 m3 en 2023, et l'index a baissé de 61,7 en 2022 à 58,9 ce qui montre une progression.

	Tendance d'amélioration	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de consommation d'eau	L'indice doit baisser	62,1	62,3	62,7	61,7	58,9

Pour le périmètre industriel de la BD POP, l'impact environnemental lié à la consommation d'eau sur les sites industriels est moindre que pour les sites industriels Axens. En 2023, cette consommation était d'environ 1 609 m³

soit une baisse de près de 89 % par rapport à 2022. La forte baisse de consommation d'eau s'explique par la fermeture du site en Roumanie.

2.4.2.5 La limitation des impacts environnementaux des sites

- La réduction des émissions atmosphériques des sites

Dans le cadre du Plan Environnement I (n°1) de Salindres qui couvrait la période 2004-2011, un des principaux objectifs était de diminuer les émissions de NOx et réduire les émissions de poussières via une rénovation et l'installation de filtres. Grâce à ce programme intensif d'investissements, des améliorations notables ont été observées sur la qualité des émissions dans l'atmosphère. Par exemple, les émissions de poussières ont diminué de plus de 75 % en 2018 versus 2004. Des solutions de Dé NOx ont été mises en place sur des ateliers d'imprégnation et un atelier de mise en forme. Ces investissements combinés avec l'utilisation de solutions sans azote ont permis de réduire de 75 % les émissions de NOx / NH₃ en 2018 versus 2004.

Cette dynamique perdure et 2023 a été marquée par le démarrage de l'atelier CEVEN, un atelier de production innovant (capacité de production de 6000 t/an de catalyseurs) et la modernisation environnementale de la plateforme existante (PTF A) – à laquelle a été relié le nouvel atelier. Ce projet a obtenu un financement dans le cadre du programme France Relance à hauteur de 10% du capital investi compte tenu de sa contribution à l'Autonomie Stratégique dans un Développement Durable en renforçant sa capacité de production de composés de pointe pour la production de carburants propres, la synthèse d'intrants essentiels – pétro ou biosourcés – ou encore la purification des gaz ou le traitement de l'eau.

- Le nouvel atelier CEVEN est doté de la meilleure technologie pour traiter les émissions de NOx et les émissions organiques
- L'atelier SPC de la plateforme A est depuis fin avril raccordé à un nouveau filtre et au DENOX de l'unité CATA 5.
 - o Le filtre de technologie innovante permet un abattage de 98% à 99% des poussières (350mg/Nm³ => ~ 5mg/Nm³) bien meilleur que l'exigence réglementaire
 - o Le raccordement au DENOX permet d'amener la concentration en NOx au niveau réglementaire attendu (> 250 ppm). Ce système va permettre un abattement de 40t/an de NOx, soit ¼ des émissions

Un projet de DENOX Haute Température est d'ores et déjà lancé pour anticiper la Réglementation de 2027.

- La maîtrise des effluents et de leurs impacts, notamment sur la biodiversité

Toujours dans le cadre du Plan Environnement de Salindres, Axens possède depuis 2011 une station biologique permettant de traiter une partie de ses eaux usées, avec pour objectifs de réduire drastiquement la DCO (Demande Chimique en Oxygène), les rejets d'azote nitrique et ammoniacal et la quantité de MES (Matières En Suspension). Une partie de l'investissement nécessaire pour la construction de STABILO avait été financée par l'Agence de l'Eau.

En 2015, Axens a démarré une nouvelle station d'épuration nommée PRESTO qui permet d'atteindre un niveau d'épuration inégalé des eaux rejetées en rivière et d'en recycler une grande partie en interne. Cette station complète et améliore le dispositif de traitement biologique des eaux (STABILO). Cet équipement de haute performance assure la conformité de l'usine avec les dernières exigences réglementaires en matière environnementale. En 2019, une nouvelle capacité de traitement des effluents avec récupération de métaux précieux a été démarré qui apporte une réduction de 20% de la consommation en eau du site et répond aux nouvelles exigences sur la teneur en phosphore (ozonation).

Une étude d'IEM (Interprétation de l'État des Milieux) a été réalisée de 2011 à 2013 sur l'état des milieux aux alentours du site de Salindres de manière à juger l'impact des activités historiques de la plateforme. Le diagnostic de cette étude a recensé 6 zones protégées dans un rayon de 10 km autour du site de différents types : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, Zone Natura 2000 et Zones Importantes pour la

Conservation des Oiseaux. L'étude conclut que la qualité des sols et de l'air n'est pas affectée par les activités industrielles du site.

2.4.2.6 Les sites et leurs parties prenantes

- Relations avec les fournisseurs

Les fournisseurs sont des partenaires clés. La part significative des achats dans le chiffre d'affaires d'Axens, les objectifs de gains économiques et de maîtrise des risques appellent une démarche Achats performante, incluant des aspects HSE et de responsabilité sociale décrits dans la Politique Achats du Groupe.

Spécifiquement, la prise en compte des aspects sociaux, RSE et de compliance (sanctions, embargos, fraudes, etc.) progresse régulièrement en s'appuyant sur des partenaires externes (e-Attestations, EcoVadis, ADIT, E&Y, etc.) et des relations équilibrées avec les fournisseurs. Ces éléments sont progressivement intégrés dans la gestion et l'évaluation des fournisseurs les plus concernés et/ou importants. Un indicateur est suivi sur le pourcentage des fournisseurs les plus concernés et/ou importants qui sont évalués par la plateforme EcoVadis ; en 2023, cet indicateur était à 38%.

	2020	2021	2022	2023
Pourcentage de fournisseurs stratégiques et sensibles, qualifiés, déjà évalués par EcoVadis	24%	28%	31%	38%

Des avancées spécifiques en cours et à venir sont à relever :

- Adhésion en 2023 d'Axens au Responsible Minerals Initiative pour assurer notre conformité à la législation, évaluer les risques dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et développer des bonnes pratiques alignées sur les standards internationaux
- Déploiement et collecte de l'adhésion formelle des fournisseurs à un code de conduite en 2023 (attentes d'Axens vis-à-vis des fournisseurs en termes de droit du travail, d'éthique, de sécurité et d'environnement) : 69 fournisseurs Stratégiques et Sensibles qualifiés sur 173 (soit 39,9%) ont formalisé leur acceptation du code de conduite d'Axens en 2023. Il s'agit de la première année de déploiement, en 2022, il n'y avait aucun code de conduite accepté.
- Calcul de l'empreinte carbone pour tous les achats du groupe Axens. Les valeurs sont intégrées aux émissions Scopes 1+2+3 de l'activité « Catalyseurs et adsorbants » qui sont détaillées dans ce document dans le paragraphe sur la Stratégie Climat du groupe Axens.
- Rédaction d'une procédure de qualification des fournisseurs au niveau du groupe Axens incluant des critères de RSE, de compliance, etc. Une version de base de cette procédure a été créée, elle doit être ajustée et validée en 2024 puis entrer en application.

Par ailleurs, l'intégration des activités d'Axens dans ses territoires passe notamment par des relations de confiance entre l'entreprise et ses fournisseurs locaux et nationaux. Globalement, la démarche d'évaluation des fournisseurs les plus critiques est suivie trimestriellement dans le cadre du Processus Achats.

- L'intégration des sites dans leur territoire

Axens est engagé dans l'intégration environnementale et sociétale de ses sites dans leur territoire. Cette intégration passe tout d'abord par l'emploi local, l'entreprise est le troisième employeur du bassin alésien ; mais aussi à travers la participation des communautés locales à des programmes développés par Axens. Dans une démarche participative, les riverains du site de Salindres sont régulièrement sollicités pour être acteurs de la surveillance environnementale notamment sur les thématiques de nuisances olfactives et auditives.

- Implication des salariés

Les équipes qui ont participé au programme ASAP (cf chapitre 2.1.3 La gouvernance de la RSE), et dans une moindre mesure les collaborateurs qui ont été informés des principales avancées de ce programme, ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux. Le défi environnemental est mondial du fait de l'accroissement de la population, du changement climatique, de la raréfaction des ressources fossiles et minérales et de l'environnement à préserver (gestion des déchets, les ressources en eau, etc.). C'est la prise en compte de ces enjeux qui nous

permet de détecter des opportunités de nouvelles offres qui peuvent avoir un effet bénéfique très significatif sur la préservation de l'environnement.

En 2020, le réseau interne professionnel PlaNet' a été lancé. Sponsorisé par des membres de l'ExCo de l'entreprise, ce réseau s'appuie sur des salariés qui souhaitent s'investir dans des actions relatives aux enjeux environnementaux. Le réseau compte à ce jour plus de 400 membres. Le réseau PlaNet' propose des conférences pédagogiques à tous les salariés du groupe Axens et se propose de soutenir/participer à des actions environnementales sur les sites où naissent des initiatives. Depuis sa création, le réseau compte déjà un nombre important de réalisations effectives de ce type sur le site de Rueil-Malmaison :

- Incitation à la mobilité douce avec l'achat groupé de vélos et vélos électriques et plusieurs ateliers thématiques d'entretien et de réparation,
- Organisation d'actions de sensibilisation (premières fresques du climat Axens, atelier 2tonnes, projections de documentaires),
- Organisation d'ateliers collaboratifs (ateliers flexitarien / végétarien, potager partagé, vide-placard...)
- Maintenance et enrichissement du fonds PlaNet' de la médiathèque.

2.4.3 Performance environnementale externe : l'impact de l'utilisation des produits Axens

Pour relever les défis environnementaux (pollution, changement climatique) le principal levier d'action repose sur l'éco-efficience des produits (procédés, catalyseurs et adsorbants, fours industriels) et services vendus et qui sont mis en œuvre par ses clients.

Axens, sur son périmètre historique, contribue depuis de nombreuses années à la protection de l'environnement via la vente de catalyseurs et de technologies pour la production de carburants plus propres, qui permettent la réduction des émissions de polluants de diverses natures. Axens est notamment reconnu comme le leader mondial dans les procédés de production de carburants à très basse teneur en soufre. Dans ce cadre, en 2023 Axens s'est fixé un objectif d'homologation et de commercialisation d'au moins 5 nouvelles technologies dans les domaines bas carbone d'ici 2030.

Par ailleurs, Axens a engagé des actions de maîtrise des émissions de GES au-delà du périmètre de ses activités, conscient que la société peut influencer sur les émissions de certaines parties prenantes (clients, fournisseurs par exemple). Cela se matérialise notamment par l'optimisation énergétique qui est faite dans le cadre du dimensionnement des procédés licenciés par Axens ; démarche générant in fine une diminution de l'impact environnemental chez le client qui opérera cette technologie. De fait, le stade où Axens intervient (ingénierie de base) est le meilleur moment pour faire des choix qui seront déterminants pour l'impact environnemental de l'unité. Souhaitant poursuivre dans cette voie et élargir autant que faire se peut la maîtrise des impacts environnementaux liés à ses produits (procédés mais aussi catalyseurs / adsorbants), Axens a entamé en 2017 une analyse environnementale de ses activités fondée sur une perspective cycle de vie. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la certification ISO 14001 version 2015 d'Axens SA et, au-delà, répond à une volonté de mieux appréhender les enjeux environnementaux liés au Groupe Axens (incluant donc les activités des branches à l'international). À l'issue de ce travail, une cartographie a été établie pour analyser puis hiérarchiser les contributions aux impacts des différents acteurs des chaînes de valeurs (Axens, fournisseurs, prestataires, clients et intermédiaires etc.). Cette cartographie préparée dans le cadre de norme ISO 14001 version 2015 a été un élément utilisé pour établir la cartographie des risques RSE présentée dans le paragraphe 2.2.1 de ce document. Les résultats de cette cartographie permettent de définir un plan d'actions en priorisant des mesures réalistes et efficaces, c'est-à-dire en ciblant des activités sur lesquelles Axens peut avoir une influence et des actions pour lesquelles les diminutions de l'impact environnemental (notamment émissions de GES) seraient les plus importantes. À titre indicatif, une unité de raffinage de taille moyenne émettrait environ 2 fois plus d'émissions de GES que l'ensemble des sites industriels Axens.

- Stratégie Climat Scope 3

Au sujet de la performance environnementale externe, il convient de s'intéresser au scope 3 de l'empreinte carbone Axens ainsi qu'au pilier B.

- Pilier 1 - Scope 3 (émissions indirectes liées aux activités en amont et en aval des sites Axens)

Axens a la volonté de calculer les émissions scope 3 pour toutes ses activités. Ce travail est achevé pour l'activité de production et de vente de catalyseurs et adsorbants (résultats ci-après). Le travail est en cours pour l'activité de fabrication et de vente d'équipements et pour l'activité de bailleur de licences de procédés. Pour ces deux activités, les calculs en cours portent sur Les calculs d'empreinte carbone complète sont en cours de la catégorie 11 du scope 3 telle que décrite dans le GHG Protocol Corporate Standard ; catégorie relative à l'utilisation des produits vendus. Les émissions reportées dans cette catégorie correspondent concrètement aux émissions liées aux opérations et à la mise en œuvre des technologies et équipements vendus par Axens. Or, la règle de calcul qui s'applique aux fournisseurs de technologies et équipements est de comptabiliser sur une seule année (l'année de vente) toutes les émissions liées à l'usage de ces technologies sur l'ensemble de la durée de vie. L'impact sur les résultats est donc très fort quand sont considérés des produits technologiques avec une longue durée de vie (four, équipements, licences) ; considérée à 25 ans dans les calculs d'empreinte carbone Axens. Cette catégorie 11 du scope 3 sera donc largement prépondérante.

Pour les quatorze autres catégories du scope 3, l'évaluation a été faite. Les catégories 8, 13 et 14 du Scope 3 se sont avérées non pertinentes pour Axens. Pour l'année 2019 de référence, le total des émissions Scope 3 (hors catégorie 11) s'élève à 723 milliers de tonnes de CO₂ équivalent.

Pour l'activité de fabrication et de vente de catalyseurs et adsorbants, le total des émissions Scopes 1+2+3 est présenté dans le tableau ci-après pour les années 2019 à 2022. Pour l'année 2023, les calculs sont en cours. Pour cette activité, la catégorie 1 du Scope 3 liée aux achats de biens et de services est prépondérante. Les tendances observées suivent l'évolution des tonnages produits dans les usines du Groupe Axens.

Fabrication et vente de catalyseurs et adsorbants	2019	2020	2021	2022	2023
Émissions Scopes 1+2+3, en milliers de tonnes équivalent CO ₂	778,3	668,8	594,4	656,9	En cours de calcul

Les ambitions à 2030 sur la réduction des émissions scope 3 seront communiquées lorsque les calculs sur la catégorie 11 seront disponibles.

- Pilier 2

Le second pilier 2 de la Stratégie Climat Axens consiste à aider les clients à atteindre leurs objectifs climat ; et donc à réduire leur empreinte carbone. Cela implique donc que le Groupe Axens élargisse son champ d'actions et s'engage à décarboner son écosystème au-delà du périmètre de sa propre empreinte carbone.

Dans le portefeuille technologique d'Axens, il y a de nombreuses solutions dont les bénéfiques en matière d'émissions de GES prennent majoritairement effet dans le scope 3 de l'empreinte carbone des clients. Ces réductions d'émissions sont en dehors du périmètre de l'empreinte carbone Axens. C'est le cas notamment des technologies renouvelables de conversion de la biomasse, des technologies de recyclage (notamment de plastiques) ou encore de la capture de CO₂. Prochainement, les émissions de GES évitées liées au déploiement des technologies Axens seront évaluées et reportées sur une base annuelle pour tous les projets concernés. Les réductions d'émissions calculées reflètent le cumul des contributions d'Axens et des autres parties prenantes des chaînes de valeur considérées ; puisque ces évaluations intègrent toutes les étapes du cycle de vie.

Au sein du portefeuille d'Axens, de nombreuses solutions (procédés sous licence, équipements, catalyseurs et adsorbants, ...) peuvent contribuer à éviter des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie des projets où elles sont mises en œuvre. Nous n'avons pas évalué ces émissions évitées de manière exhaustive, mais nous avons commencé par une sélection de projets pour lesquels Axens a été sélectionné comme bailleur de licence de procédés en 2022. Si l'on considère que tous ces projets seront réalisés, le total des émissions évitées associées s'élève à 33,7 millions de tonnes de CO₂ équivalent grâce à toutes les parties prenantes du projet. Les émissions évitées ont été calculées en comparant les émissions de gaz à effet de serre des projets d'Axens à des équivalents fossiles, sur l'ensemble de leur cycle de vie et pendant 25 ans d'exploitation.

Par ailleurs, un autre indicateur est calculé annuellement pour suivre l'amélioration continue de l'efficacité énergétique du portefeuille de procédés d'Axens. L'indicateur suit le nombre d'améliorations d'efficacité énergétique qui sont proposées chaque année avec la prise en compte de facteurs multiplicatifs selon l'impact de l'amélioration et l'intérêt stratégique du procédé. La valeur cible minimale à atteindre chaque année est 27 et en 2022, l'indicateur a atteint la valeur de 27.5, identique à 2021.

En ce qui concerne les catalyseurs et adsorbants, Axens propose des solutions innovantes de prise en charge des catalyseurs et adsorbants tout au long de leur cycle de vie. Ainsi, certains catalyseurs, via des étapes de régénération notamment, peuvent être réutilisés pour une même application ou bien pour des applications différentes, tout ceci permet un impact environnemental moindre en limitant la consommation de ressources naturelles.

Dans le cadre de son activité de conception, de fabrication et d'installation d'unités industrielles, la BD POP se conforme aux exigences de ses clients ainsi qu'aux normes environnementales imposées par la réglementation locale, et cherche à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Via l'amélioration permanente du rendement de ses équipements, qui a pour conséquence de minimiser leurs rejets atmosphériques, Axens contribue activement à réduire l'impact environnemental de ses clients, les compagnies pétrolières et gazières. En effet, opérant dans un secteur où les enjeux environnementaux sont fondamentaux, Axens cherche en permanence à offrir des technologies toujours plus éco-efficaces et conciliant environnement et compétitivité. En 2022, il n'y a eu aucun accident ou incident majeurs liés à l'utilisation de produits Axens chez ses clients.

2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens

2.5.1 Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail

Les équipes engagées constituent le premier facteur de performance d'Axens, elles en font l'excellence. La politique Ressources Humaines est centrée sur le développement durable des compétences nécessaires pour exercer ses activités actuelles et futures et s'adapter aux enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques. Grandir et Grandir ensemble sont la colonne vertébrale des actions entreprises.

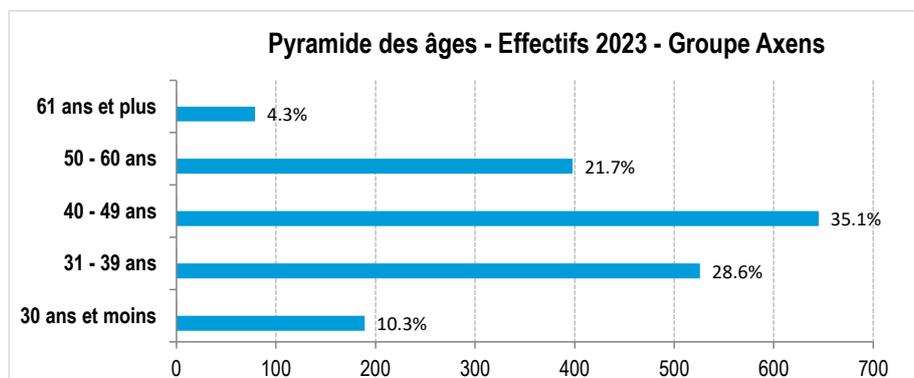
En 2023, l'effectif physique à fin d'année du Groupe Axens était de 1 926 salariés, répartis géographiquement comme suit :

Zone géographique	Effectif total 2023	Part de l'effectif total Axens groupe 2023	Effectif total 2022	Part de l'effectif total Axens Groupe 2022
Europe / CEI / Moyen-Orient	1351	70 %	1 443	74 %
Amériques	338	18 %	311	16 %
Asie / Océanie	237	12 %	200	10 %
TOTAL GROUPE AXENS	1926	100%	1 954	100 %

La baisse d'effectifs en 2023 est attribuable à la fermeture du site de production en Roumanie et de la non prise en compte de l'entité Russe de St Pétersbourg en cours de vente en raison des sanctions.

En 2023, les femmes représentaient 31,2 % de l'effectif global contre 28,8% en 2022.

Au 31 décembre 2023, les effectifs du Groupe Axens se répartissaient en âge comme suit



En 2023, pour le Groupe Axens, ont été observés les principaux mouvements de personnels suivants :

	Groupe Axens 2023	Groupe Axens 2022
Nombre d'embauches	343	175
Nombre de départs volontaires (démissions)	125	135
Nombre de licenciements	3	14
Turnover (base départs volontaires)	6,5 %	6,9 %

Afin de respecter les aspirations professionnelles et personnelles, et d'être aligné avec les pratiques du marché du travail, en France et à l'étranger, les salariés bénéficient d'horaires flexibles dans l'organisation de leur temps de travail ; de plus, Axens s'attache à faciliter la mise en place de travail à temps partiel, la prise de congés sabbatiques, y compris au-delà des délais légaux mais également le 9-80 aux États-Unis. Notre politique Télétravail toujours fondée sur la confiance et la responsabilité des acteurs est à présent stable. Enfin, Axens s'assure de l'équité salariale entre les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel.

En tant que membre du Groupe IFPEN, Axens a adhéré à la Charte de Mobilité du Groupe IFPEN. La mobilité interne au sein du Groupe et au sein du Groupe IFPEN est facilitée par la publication de la plupart des offres de poste à pourvoir sur un intranet dédié.

Depuis 2019, un nouvel indicateur relatif à l'absentéisme est calculé. Le suivi de l'absentéisme est important notamment pour les usines de production et pour l'ensemble des entités comme un indicateur de risques sociaux s'il se dégradait significativement. Pour Axens SA il s'établissait à 2,55 % en 2019, à 3,32 % en 2020, 2,69 % en 2021, à 4,63 % en 2022 et à 4,52 % en 2023. Le taux prend en compte les absences liées aux maladies, aux congés maternité et paternité. Le périmètre géographique de cet indicateur a vocation à être élargi dans les années futures.

2.5.2 Équité et Inclusion

Cultiver l'équité est un engagement fondamental de l'ambition Ressources Humaines d'Axens, et notamment l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, contribuant à la durabilité de la performance économique et sociale de l'entreprise. Axens a ancré cet engagement dans sa politique à travers l'accord Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes adopté en 2011, et sans cesse reconduit depuis. Cet accord pose les principes de l'égalité hommes-femmes principalement en termes de mobilité et d'évolution professionnelle, de rémunération et d'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Comme l'exige la loi Rixain, Axens a fixé en 2023 un objectif de minimum 40% de femmes au sein de l'ExCo au 1er mars 2029 (2023 : 20 %), mais aussi un minimum 30% de femmes dans la Leadership Team au 1er mars 2029 (2023 : environ 20 %).

Cette équité se traduit aussi en termes de politique de rémunération à long terme. Au niveau d'Axens SA, les écarts de rémunération sont restés quasi inchangés, voire se réduisent. Ainsi, le ratio entre les 10 % des rémunérations les plus élevées et les 10 % des rémunérations les plus faibles n'a jamais été supérieur au niveau de 2017 comme le montre l'indice en base 100 (2017) présenté dans le tableau suivant. Depuis la mise en place de cet indicateur, celui-ci est même assez nettement orienté à la baisse. L'objectif de cet indicateur est d'apprécier l'écart de salaire entre les « mieux payés » et « les moins bien payés » et de suivre son évolution dans le temps afin d'apprécier si l'écart se creuse / diminue et s'il est important ou pas dans l'absolu. Il n'y a pas de ration cible de défini. Le calcul est fait sur le salaire de base + prime ancienneté des OETAM brut- et hors intéressement & participation, le tout calculé en équivalent temps plein ETP.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice base 100 Ratio entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins payés (Axens SA)	100	95,9	92,5	91,6	90,0	89,0	83,5

Depuis 2018, Axens SA est tenu de calculer un index relatif à l'égalité hommes/femmes aux bornes de l'entité française. En 2022 l'index était à 91 et en 2023 il est à 92.

Le taux de femmes manager d'Axens Rueil et Solaize est passé de 16 % en 2008 à 27 % en 2015, à 33% en 2021, 33% en 2022 et 34% en 2023. Cette augmentation a été majoritairement portée par les embauches régulières de femmes cadres dans les métiers opérationnels (*Business Divisions*). Cet engagement en faveur de l'équité se traduit donc aussi dans sa politique de recrutement en faveur des femmes, qui demeurent minoritaires dans les secteurs industriels.

La part des femmes cadres dans les effectifs cadres en France est de 31,2 % en 2022 (alors qu'elle était de 23 % en 2009, et que les femmes représentent en moyenne 29 % des étudiant(e)s diplômé(e)s des écoles d'ingénieurs en France en 2021-2022 (Source : [Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)).

Axens dispose d'un réseau interne professionnel féminin TW'In (Together We are Inspired) au sein du Groupe, espace d'échange, de réflexion et d'inspiration pour favoriser la mixité à tous les niveaux de l'entreprise. Sponsorisé par des membres de l'ExCo de l'entreprise, il s'appuie sur des valeurs d'optimisme, d'ouverture d'esprit, de partage, de bienveillance et d'engagement et compte à ce jour plus de 260 membres. De plus, Axens prolonge son action en dehors de ses murs, en association d'une part avec Elles Bougent et d'autre part avec Femmes d'Ici et d'ailleurs. Cela lui permet d'aller à la rencontre de collégiennes et lycéennes afin de promouvoir les métiers techniques et scientifiques auprès des jeunes filles et promouvoir l'exposition itinérante « Découvreuses de Génie ».

Axens SA a initié en 2023 le calcul de son empreinte sociale par un cabinet indépendant, basée d'une part sur le diagnostic de documents et de datas et d'autre part sur la perception des collaboratrices et collaborateurs. Cette empreinte, établie sur les dimensions de genre, handicap, multiculturel, multigénérationnel et LGBT+ a généré un score honorable pour une 1ère édition de 56/100 pour le diagnostic (score moyen du panel : 64/100) et 65/100 pour la perception des collaborateurs (score moyen du panel : 66/100).

Axens a mis en place plusieurs actions en faveur du travail de personnes handicapées, notamment en sous-traitant certaines activités auprès d'entreprises adaptées et d'Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et en faisant appel de manière ponctuelle à des prestataires de services (impression, services généraux). Axens a le souci, en cas de survenue d'un handicap, d'assurer le maintien des collaborateurs dans leur emploi le plus longtemps possible et s'investir désormais dans la Semaine du Handicap en France. Afin de briser les tabous et de progresser, Axens SA a accéléré ses actions: création d'une mission Handicap afin de se doter de moyens supplémentaires pour adresser plus proactivement les sujets de recrutement et d'inclusion des équipes en situation d'handicap, programme interne de sensibilisation au handicap de l'ensemble du personnel, partenariat avec 2 sportifs paralympiques, affichage systématique de sa position dans les campagnes de recrutement (« Chez Axens, nous menons la vie dure aux clichés et aux stéréotypes. C'est le même le socle de notre engagement en matière de Diversité & Inclusion. Seuls vos talents et votre personnalité comptent pour nous ! »), conférence sur les biais cognitifs.

Par ailleurs, un réseau interne Entr'Aidants a également vu le jour, espace d'échange et de soutien entre les collaborateurs en situation d'aidants.

Enfin, Axens SA a mis en place en 2016 un dispositif de dons de jour(s) de repos afin de promouvoir la coopération au sein de ses équipes et car gage de cohésion sociale basée sur les valeurs prônées par l'entreprise. Il a été étendu au bénéfice des salariés aidants.

- La garantie et la promotion du dialogue social

Le Groupe Axens s'inscrit dans une démarche de dialogue social, qui au-delà de son cadre réglementaire, privilégie l'ouverture, l'échange constructif et la sincérité des débats avec les Organisations syndicales, les comités sociaux et économiques d'établissement, d'entreprise, les CSSCT, qui forment le tissu de la représentation du personnel au sein de l'entreprise. La richesse, réelle, de ce dialogue tient à la volonté commune de toutes les parties de progresser ensemble au bénéfice de l'entreprise et de ses collaborateurs. Dans cet esprit, l'entreprise a initié en 2019 son 1^{er} séminaire du dialogue social, réunissant membres de la Direction et partenaires sociaux. En renforçant la confiance mutuelle, en dépassant les postures et les à priori, en développant un esprit de co-construction et de co-initiative, nous avons fait le pari que ce séminaire nous permettrait d'encore mieux travailler ensemble et qu'il renforcerait également la cohésion entre les représentants du personnel.

Les filiales d'Axens, hors Axens North America qui dispose de sa propre représentation du personnel (« unions ») conformément à la réglementation américaine, ne disposent pas aujourd'hui d'une taille justifiant des instances représentatives, voire d'une réglementation permettant de l'encadrer.

L'entreprise est convaincue que la qualité et la richesse du dialogue social en son sein dépendent également de l'énergie que chacun acceptera de consacrer aux thématiques sociales et collectives qui animent la vie de l'entreprise. En ce sens, elle encourage ses collaborateurs à être acteur de ce dialogue en franchissant le cap de se présenter aux élections professionnelles.

La totalité des employés du Groupe Axens, sont couverts par la réglementation applicable du droit du travail local. Pour le cas spécifique de la France 100 % des salariés sont couverts par une convention collective. En 2023, les négociations entre la direction d'Axens SA et les instances représentatives du personnel ont abouti au niveau de l'établissement à l'accord lié au télétravail renouvelé, et un premier accord a signé sur le forfait mobilité durable.

Un avenant a été signé sur l'accord d'intéressement, et un accord a été signé sur le travail de nuit et les jours ouvrables habituellement non travaillés. Au niveau de l'Entreprise, un accord a été signé, qui vient modifier le règlement intérieur du régime de retraite d'une population fermée datant d'avant la création d'Axens.

2.5.3 Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs

Axens s'est engagé à toujours viser plus haut afin de mieux répondre aux ambitions de ses clients. Dans cette perspective d'excellence, Axens s'engage à permettre à chacun de ses collaborateurs d'accéder aux formations nécessaires à l'exercice de son métier, à l'élargissement de son domaine de compétences ou à l'accompagnement de son évolution professionnelle. Dans le respect du budget défini, le Groupe Axens déploie ses programmes de formation tout au long de la carrière et quels que soient l'âge et la fonction de chacun.

La formation est un des moyens d'acquérir, d'actualiser et de renforcer ses connaissances et compétences en cohérence avec les orientations et les valeurs de l'entreprise.

En cohérence avec les objectifs stratégiques du Groupe, les 3 axes prioritaires de notre politique formation sont :

- Axe HSE

Dans la lignée de notre politique de management, nous prendrons les actions nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de toutes et tous ainsi que le respect de l'environnement. Une de nos priorités est de travailler en toute sécurité. Il s'agit là d'une responsabilité tant individuelle que collective. En conséquence, notre investissement sur la sécurité sur nos sites industriels et chez nos clients se poursuivra en lien avec les métiers de chacun. Cet axe englobe également les enjeux de cybersécurité, un programme de formation de l'ensemble des collaborateurs lui étant désormais dédié.

Nous poursuivons et développerons de nouveaux programmes centrés sur la **transition énergétique** afin les collaborateurs acquièrent les compétences nécessaires pour adresser cet enjeu professionnellement mais également pour être acteur en tant que citoyen de l'évolution nécessaire de nos comportements.

- Axe Métiers

Cet axe englobe l'ensemble des formations métiers en lien direct avec les fonctions occupées, en adéquation avec les exigences de nos clients et les besoins de notre organisation. L'objectif est de proposer des formations adaptées, qu'elles soient créées et animées par des organismes externes ou par des équipes internes.

- Axe Culture managériale

Nous poursuivons et développerons les programmes appropriés, collectifs ou dans le cadre de l'accompagnement individuel des managers, dans une perspective d'excellence managériale. Notre ambition est de continuer à déployer progressivement une culture managériale commune et de créer des espaces permettant de faire un pas de côté.

Nos valeurs d'Excellence, Responsabilité, Inventivité et Diversité sont sous-jacentes dans l'ensemble de nos programmes qui continueront donc à être adaptés, ajustés pour les refléter au mieux.

Enfin, après un lancement et décollage en 2020 d'Axens Academy, celle-ci s'enrichit progressivement de contenus : celle-ci a pour mission de fournir aux salariés des contenus pédagogiques répondant à leurs besoins de développement des compétences. Pour ce faire, la vision d'Axens Academy est de concevoir et de mettre à disposition des contenus courts, dynamiques, diversifiés et librement accessibles. À terme, l'ambition est de faire d'Axens Academy l'un des principaux leviers de l'entreprise pour tout ce qui concerne le développement des compétences des salariés, ce dans un esprit d'autonomie et de responsabilisation cohérent avec notre marque employeur « You've got the power ». Dans cette perspective, sur une durée de 4 jours, le Groupe a lancé son 1er Axens Learning Festival en 2023.

Depuis 2014, Axens déploie une démarche Performance Axens Compétences & Talents (PACT) qui a pour objectif d'établir un panorama précis des compétences techniques et non techniques dont dispose l'entreprise afin d'orienter les futurs recrutements et staffing interne, les programmes de formation mais également les besoins individuels et collectifs de développement de certaines compétences. La concrétisation de ce programme est fondée sur l'évaluation par les salariés de leurs compétences, et celle de leurs managers sur la base d'un « référentiel de compétences » pour les cœurs de métier de l'entreprise, référentiel établi nonobstant les choix

organisationnels de l'entreprise. PACT est donc à la fois un outil d'anticipation et de gestion, individuel et collectif. Cette démarche est progressivement étendue aux différentes entités d'Axens dans le monde.

Axens entretient son dispositif de gestion de carrière grâce aux entretiens professionnels, distincts de l'entretien annuel. De périodicité différente, ces entretiens, déployés dans l'ensemble des entités Axens dans le monde, sont complémentaires : l'entretien annuel s'inscrit dans une logique de performance et de gestion d'activité à court terme alors que l'entretien professionnel s'inscrit dans une logique de projection et de construction de l'avenir. De plus, en parallèle de la filière managériale, l'entreprise anime en France et aux États Unis la filière expertise.

En 2023, 98 % des effectifs totaux du Groupe Axens ont bénéficié de formation, taux supérieur à 2022 (90%). Chaque personne formée a suivi en moyenne 27,2 heures de formation contre 23,5 heures en 2022.

À noter aussi que des collaborateurs Axens interviennent dans des programmes dispensés à l'IFP School à hauteur de plus de 100 heures par an et s'investissent dans des écoles cibles afin d'attirer des talents et promouvoir les métiers du secteur de l'énergie.

2.6 Gouvernance et transparence

2.6.1 Anti-corruption

Axens dispose d'un département centralisé de la Conformité au siège social, rattachée à l'EVP General Counsel. Un programme complet de prévention de la corruption conformément à la loi française Sapin II est établi et applicable à toutes les opérations d'Axens dans le monde. Cela comprend des directives de gouvernance, notamment des rapports internes, cartographie des risques, des procédures et une évaluation tierce KYC/KYS/KYP (partenaires commerciaux) basée sur les risques. Ce processus de Compliance Check a été digitalisé avec un questionnaire en ligne à remplir par le commercial d'abord, puis par le client ensuite. Cela permet de le systématiser dès qu'une opportunité commerciale se présente et de les archiver dans une base de données ensuite.

Un code d'intégrité mondial (code de conduite) est publié et révisé périodiquement et est facilement disponible en anglais, français et chinois selon la région, pour les employés internes, les partenaires commerciaux ainsi qu'en externe via le site Web d'Axens. De même, une Hotline Éthique (lanceur d'alerte) est déployée conformément aux directives Sapin II et UE, et est également disponible en interne et en externe via la même page du site. De plus, des modules de formation en ligne plus spécifiques, notamment sur la manière de recevoir une alerte, ont été déployés auprès des encadrants à tous les niveaux. En 2023, une seule alerte a été reçue dans le système sécurisé (0 en 2022).

Une politique améliorée en matière de cadeaux et de divertissements ainsi que des contrôles de niveau 1, 2 et 3 plus étendus à l'échelle du programme ont été réalisés tout au long de 2023 afin de mieux surveiller l'efficacité des programmes établis. En parallèle, une politique sur le conflit d'intérêt a été rédigée en 2023 et sera déployée au cours de l'année 2024. Elle impliquera l'obligation de déclarer un conflit d'intérêt, lorsqu'il se présente, et cette déclaration sera enregistrée dans un outil digital pour en assurer la traçabilité dans le temps.

Le programme anti-corruption d'Axens comprend un programme de formation complet. Les premières formations ont suivi les recommandations de Sapin II ciblant les salariés jugés les plus exposés au risque de corruption, donc les groupes commerciaux et financiers. Celles-ci ont porté sur les aspects généraux de la corruption ainsi que sur les procédures mises en place pour atténuer ces risques et ont été réalisées en interne et en face à face, avec près de 100 % des collaborateurs identifiés. Cette initiative a ensuite été complétée par des formations mondiales en ligne relatives au Code d'intégrité. Avec une introduction personnelle par le PDG, les contenus se sont étendus à des questions de corruption plus détaillées, à la prise de parole et à d'autres questions d'éthique et ont été déployés à l'échelle du groupe à tous les employés. Fin 2023, de nouveaux modules de formation en ligne, plus actuels et toujours spécifiques, ont été acquis et seront déployés auprès des employés à tous les niveaux de l'Entreprise.

2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques

Présent dans 14 pays sur 4 continents, Axens commercialise ses technologies, produits et équipements à une diversité de partenaires commerciaux, sur des projets à réaliser partout dans le monde, avec des législations différentes d'un pays à l'autre.

Axens évolue dans un contexte international en constante évolution, qui l'expose à des réglementations fiscales complexes dont l'articulation et l'interprétation sont parfois susceptibles de générer des risques. Les risques fiscaux font partie intégrante du processus de gestion des risques au sein du groupe, à travers une cartographie globale des risques à laquelle s'intègre un état des risques et des litiges fiscaux, ainsi que les principaux changements à anticiper (veille fiscale).

Axens veille à respecter dans tous les pays où le Groupe est implanté les règles fiscales applicables à son activité conformément aux conventions internationales et aux lois nationales. En conformité avec son code d'intégrité, Axens s'engage à mener ses activités de manière responsable, éthique et légale. Axens attend de ses fournisseurs et de ses partenaires qu'ils conduisent leurs opérations selon les mêmes principes et en toute transparence.

Les équipes juridique et fiscale du Groupe conseillent et assistent quotidiennement les équipes opérationnelles afin de garantir la conformité fiscale. Axens s'efforce de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons. Axens n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale ni pour lui-même ou ni pour ses filiales.

Le taux effectif d'impôt du Groupe se situait à 23 et 21 % ces 2 dernières années, et à 11% en 2023 (21% en 2022).

Les transactions intragroupes respectent le principe de pleine concurrence et suivent les normes OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en matière de prix de transfert.

La déclaration pays par pays (CbCR) est déposée auprès de l'administration fiscale française pour l'ensemble du Groupe par sa société mère ultime, IFP Energies Nouvelles.

2.6.3 Sécurité de l'information

La vie privée des individus, comme l'information échangée au travers d'activités avec des tiers est importante pour Axens, et nous adaptons continuellement nos processus pour nous conformer aux réglementations et exigences de ces tiers.

En 2020, Axens a fait réaliser par un organisme tiers indépendant une évaluation de risques cybersécurité, y compris pour la sécurité de l'information. Un programme pluriannuel de cybersécurité dénommé EYES a été déclenché pour mettre sous contrôle les risques inhérents à la gestion de l'information, avec un accent sur les actions d'amélioration dans les domaines de la gestion et la protection des données, la gestion de crise y compris des exercices de simulation, la sensibilisation de nos collaborateurs à travers des formations. Depuis près de 3 ans, nous avons apporté des améliorations nettes là où elles étaient pertinentes et critiques, en augmentant les niveaux de sécurité pour atteindre celles du benchmark de l'industrie.

En 2023, nous décomptons près de 10 campagnes de formation à l'échelle globale avec un taux de participation avec succès de 95% (en 2022 5 campagnes avec taux de participation de 97%), y compris celles dédiées à la communauté de personnes sensibles de l'organisation pour laquelle la formation est renforcée. Des cybers brefs sont régulièrement affichés dans les sites du Groupe et postés sur nos réseaux de communication internes de l'entreprise, et des exercices de phishing sont envoyés par mail tous les mois pour sensibiliser le personnel du Groupe aux différentes menaces cybers. Le traitement des données se fait conformément à toutes les lois applicables telles que la RGPD et conformément aux politiques de l'entreprise en matière de confidentialité des données et de sécurité informatique.

Des technologies avancées telles que les systèmes de gestion des événements et des informations de sécurité (SIEM) combinés à des équipes en charge de gérer la sécurité des informations (SOC) sont utilisées pour la maîtrise des risques liés au traitement de l'information. Des outils de mises à jour automatique de nos outils informatiques sont utilisés à grande échelle pour combler les failles informatiques des éditeurs. Les réunions pluriannuelles avec notre Data Protection Officer (DPO) assurent la conformité avec la RGPD pour garantir la sécurité de l'information des tiers comme celles de nos employés, clients, fournisseurs et partenaires de confiance.

En 2023, des audits de sécurités de nos usines ont été effectués afin d'enclencher des chantiers d'amélioration de la protection des informations et des processus de fabrication au sein de nos sites de production, le tout visant à augmenter notre résilience cyber OT à l'échelle globale.

2.6.4 Système de gestion de crise et d'intervention d'urgence

L'intensification des crises, comme la pandémie, la rupture de la chaîne d'approvisionnement, la guerre en Ukraine, le conflit Israélo Palestinien, les attaques cyber ou encore les risques liés à la nature des sites de production

exposent Axens à un risque de crise et à un besoin d'intervention d'urgence, les conséquences pouvant être humaines, environnementales, sociales, économiques... Afin d'y faire face, l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe Axens est prêt à gérer ces crises grâce à l'existence d'une politique et d'un cadre amélioré en 2023 de gestion de crise à l'échelle globale capable d'activer 24/7 un plan organisé autour d'une cellule de crise dédiée d'une part, et d'expertises opérationnelles locales et mondiales actionnables à tout moment d'autre part. Ce plan de gestion de crise a déjà été mis à l'épreuve au cours d'événements critiques, comme l'évacuation de notre personnel de sites sensibles et a montré sa robustesse et son agilité pour limiter sensiblement leurs impacts. Il est aussi régulièrement testé à travers des exercices en matière cyber par exemple, ou au cours de simulations d'incidents industriels au niveau de notre usine de production à Salindres classée SEVESO. Il prévoit aussi des actions de formation de notre personnel. Des actions de formation ont eu lieu en 2023 pour former notre Comité Exécutif et à de nouveaux templates de référence et les mettre en situation réelle en coordination avec la cellule de crise de l'usine de Salindres. Cela a permis également d'expérimenter les rôles de coordinateurs de crise et de tenir un registre à l'échelle du groupe.

APPENDIX 1 – Table de concordance DPEF

Thématiques	Chapitre
Présence des éléments constitutifs de la DPEF	
Modèle d'affaires	2.1.1 Description du Business Model d'Axens
Risques extra-financiers	2.2.1 Cartographie de risques RSE
Méthodologie d'identification des principaux risques extra-financiers	ANNEXE – Note méthodologique
Politiques et procédures de diligences raisonnables	2.3 Santé et Sécurité 2.4 Impacts Environnementaux
Indicateurs clés de performance	Au sein de chaque partie dédiée
Présence des thématiques obligatoires citées dans l'article L. 225-102-1	
Les conséquences sociales de l'activité	2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens
Les conséquences environnementales de l'activité	2.4 Impacts Environnementaux
Le respect des droits de l'homme	2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens
La lutte contre la corruption	2.6.1 Anti-Corruption
La lutte contre l'évasion fiscale	2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	2.4.2.3 Stratégie Climat Scopes 1 & 2 2.4.3 Stratégie Climat Scope 3
Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	2.4 Impacts Environnementaux
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.5.2 La garantie et la promotion du dialogue social
Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	2.5.2 Équité et Inclusion
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	-
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	2.5.2 Équité et Inclusion
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	-
Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	-
Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	-
Les engagements sociétaux en faveur de développement durable	2.5.3 Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs
Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	-
Émissions de GES	
Objectif de réduction des émissions de GES	2.4.2.3 Stratégie Climat Scopes 1 & 2 2.4.3 Stratégie Climat Scope 3
Revue des autres informations	
Note méthodologique	ANNEXE – Note méthodologique
Présentation du périmètre et éventuelles limites	2.1.2 Périmètre du reporting 2.4.2.1 Périmètre et poids des sites
Présentation des ICPE et SEVESO	2.4.2.4 Le site de Salindres

APPENDIX 2 – Table de concordance GRI

GRI STANDARD	DISCLOSURE	LOCATION
GRI 2: General Disclosures 2021	2-1 Organizational details	2.1.1 - Description du modèle d'affaire Page de garde
	2-2 Entities included in the organization's sustainability reporting	2.1.2 - Périmètre de reporting 2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-3 Reporting period, frequency and contact point	Introduction
	2-4 Restatements of information	2.1.2 - Périmètre de reporting
	2-5 External assurance	Rapport OTI
	2-6 Activities, value chain and other business relationships	2.1.1 - Description du Business Model d'Axens
	2-7 Employees	2.5.1 - Généralités: Effectifs/Recrutement/Organisation du temps de travail
	2-8 Workers who are not employees	Axens ne consolide pas les informations de répartition des sous-traitants à des tiers
	2-9 Governance structure and composition	2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-10 Nomination and selection of the highest governance body	2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-11 Chair of the highest governance body	https://www.axens.net/company#leadership
	2-12 Role of the highest governance body in overseeing the management of impacts	2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-13 Delegation of responsibility for managing impacts	2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-14 Role of the highest governance body in sustainability reporting	2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-15 Conflicts of interest	2.6.1. Anti-corruption
	2-16 Communication of critical concerns	https://www.axens.net/sites/default/files/2022-01/axens_ethics_en.pdf 2.6.1 Anti-corruption
	2-17 Collective knowledge of the highest governance body	2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-18 Evaluation of the performance of the highest governance body	2.1.3 La gouvernance de la RSE
	2-19 Remuneration policies	2.5.2 - L'équité et inclusion
	2-20 Process to determine remuneration	2.1.3 La gouvernance de la RSE / Comité des Rémunérations/Nominations
	2-21 Annual total compensation ratio	2.5.2 L'équité et inclusion : Indice base 100 entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins payés
	2-22 Statement on sustainable development strategy	2.1 Introduction

	2-23 Policy commitments	2 - Informations sociales, environnementales et societales 2.3.1 Politique santé, sécurité et sureté au travail 2.4.1 - Politique environnement du groupe Axens
	2-24 Embedding policy commitments	2 - Informations sociales, environnementales et societales 2.4.1 - Politique environnementale
	2-25 Processes to remediate negative impacts	2.2 Cartographie des risques RSE et analyse de matérialité https://www.axens.net/sites/default/files/2022-01/axens_ethics_en.pdf
	2-26 Mechanisms for seeking advice and raising concerns	2.5.2 - L'équité et inclusion (la garantie et la promotion du dialogue social) https://www.axens.net/sites/default/files/2022-01/axens_ethics_en.pdf
	2-27 Compliance with laws and regulations	2 - Informations sociales, environnementales et societales 2.4.1 - Charte environnement du groupe Axens
	2-28 Membership associations	Not included in reporting
	2-29 Approach to stakeholder engagement	2.2.2 Analyse de la matérialité 2.4.2.3 - Relations avec les fournisseurs
	2-30 Collective bargaining agreements	2.5.3 - La garantie et la promotion du dialogue social
GRI 3: Material Topics 2021	3-1 Process to determine material topics	2.2.2 - Analyse de la matérialité
	3-2 List of material topics	2.2.2 - Analyse de la matérialité
	3-3 Management of material topics	2.2.2 - Analyse de la matérialité
GRI 201: Economic Performance 2016	201-1 Direct economic value generated and distributed	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes
	201-2 Financial implications and other risks and opportunities due to climate change	2.2.1 - Cartographie des risques 2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles 2.4.2.5 - La limitation des impacts environnementaux des sites 2.4.3 - Performance environnementale externe: l'impact environnemental de l'utilisation des produits Axens
	201-3 Defined benefit plan obligations and other retirement plans	2.5.1 Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail
	201-4 Financial assistance received from government	Not applicable to Axens
GRI 202: Market Presence 2016	202-1 Ratios of standard entry level wage by gender compared to local minimum wage	2.5.2 l'Equité et inclusion
	202-2 Proportion of senior management hired from the local community	2.5.2 l'Equité et inclusion

GRI 203: Indirect Economic Impacts 2016	203-1 Infrastructure investments and services supported	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes
	203-2 Significant indirect economic impacts	2.2.2 Analyse de matérialité
GRI 204: Procurement Practices 2016	204-1 Proportion of spending on local suppliers	2.4.2.3 - Relations avec les fournisseurs
GRI 205: Anti- corruption 2016	205-1 Operations assessed for risks related to corruption	2.6.1 Anti-corruption
	205-2 Communication and training about anti-corruption policies and procedures	2.6.1 Anti-corruption
	205-3 Confirmed incidents of corruption and actions taken	2.6.1 Anti-corruption
GRI 206: Anti- competitive Behavior 2016	206-1 Legal actions for anti-competitive behavior, anti-trust, and monopoly practices	https://www.axens.net/sites/default/files/2022-01/integrity_code_2021_v2_1.pdf
GRI 207: Tax 2019	207-1 Approach to tax	2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion de risques
	207-2 Tax governance, control, and risk management	2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion de risques
	207-3 Stakeholder engagement and management of concerns related to tax	2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion de risques
	207-4 Country-by-country reporting	2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion de risques
GRI 301: Materials 2016	301-1 Materials used by weight or volume	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles
	301-2 Recycled input materials used	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles
	301-3 Reclaimed products and their packaging materials	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles
GRI 302: Energy 2016	302-1 Energy consumption within the organization	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / l'amélioration de l'efficacité énergétique
	302-2 Energy consumption outside of the organization	2.4.3 - Performance environnementale externe : l'impact de l'utilisation des produits Axens
	302-3 Energy intensity	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / l'amélioration de l'efficacité énergétique
	302-4 Reduction of energy consumption	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / l'amélioration de l'efficacité énergétique
	302-5 Reductions in energy requirements of products and services	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / l'amélioration de l'efficacité énergétique

GRI 303: Water and Effluents 2018	303-1 Interactions with water as a shared resource	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation en eau
	303-2 Management of water discharge-related impacts	2.4.2.2 - La maîtrise des effluents et de leurs impacts, notamment sur la biodiversité
	303-3 Water withdrawal	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation en eau
	303-4 Water discharge	2.4.2.2 - La maîtrise des effluents et de leurs impacts, notamment sur la biodiversité
	303-5 Water consumption	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation en eau
GRI 304: Biodiversity 2016	304-1 Operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas	2.4.2.2 - La maîtrise des effluents et de leurs impacts, notamment sur la biodiversité
	304-2 Significant impacts of activities, products and services on biodiversity	2.4.2.2 - La maîtrise des effluents et de leurs impacts, notamment sur la biodiversité
	304-3 Habitats protected or restored	Not applicable to Axens
	304-4 IUCN Red List species and national conservation list species with habitats in areas affected by operations	Not applicable to Axens
GRI 305: Emissions 2016	305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions	2.4.2.3 - Stratégie Climat Scopes 1 & 2
	305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions	2.4.2.3 - Stratégie Climat Scopes 1 & 2
	305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions	2.4.3 - Performance environnementale externe : l'impact de l'utilisation des produits Axens / Stratégie Climat Scope 3
	305-4 GHG emissions intensity	2.4.2.3 - Stratégie Climat Scopes 1 & 2
	305-5 Reduction of GHG emissions	2.4.2.3 - Stratégie Climat Scopes 1 & 2
	305-6 Emissions of ozone-depleting substances (ODS)	2.4.2.5 - La limitation des impacts environnementaux des sites / La réduction des émissions atmosphériques des sites
	305-7 Nitrogen oxides (NOx), sulfur oxides (SOx), and other significant air emissions	2.4.2.5 - La limitation des impacts environnementaux des sites / La réduction des émissions atmosphériques des sites
GRI 306: Waste 2020	306-1 Waste generation and significant waste-related impacts	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets

	306-2 Management of significant waste-related impacts	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets
	306-3 Waste generated	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets
	306-4 Waste diverted from disposal	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets
	306-5 Waste directed to disposal	2.4.2.4 - L'optimisation des consommations de ressources naturelles / La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets
GRI 308: Supplier Environmental Assessment 2016	308-1 New suppliers that were screened using environmental criteria	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes / Relations avec les fournisseurs
	308-2 Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes / Relations avec les fournisseurs
GRI 401: Employment 2016	401-1 New employee hires and employee turnover	2.5.1 - Généralités: Effectifs/Recrutement/Organisation du temps de travail
	401-2 Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees	2.5.1 - Généralités: Effectifs/Recrutement/Organisation du temps de travail 2.5.2 - Équité et Inclusion
	401-3 Parental leave	2.5.1 Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail
GRI 402: Labor/Management Relations 2016	402-1 Minimum notice periods regarding operational changes	Convention collective (https://www.droits-salaries.com/599815073-axens/index.shtml)
GRI 403: Occupational Health and Safety 2018	403-1 Occupational health and safety management system	2.3 - Santé et sécurité
	403-2 Hazard identification, risk assessment, and incident investigation	2.2 - Cartographie des risques RSE et analyse de la matérialité 2.3 - Santé et sécurité 2.5 - Les équipes, la première richesse d'Axens
	403-3 Occupational health services	2.3.4 - Santé des collaborateurs
	403-4 Worker participation, consultation, and communication on occupational health and safety	2.3.1 - Politique santé, sécurité et sûreté au travail du groupe Axens

	403-5 Worker training on occupational health and safety	2.3.1 - Politique santé, sécurité et sureté au travail du groupe Axens 2.3.3 - Sécurité sur les sites des clients 2.3.4 - Santé des collaborateurs 2.5.4 - Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs
	403-6 Promotion of worker health	2.3.1 - Politique santé, sécurité et sureté au travail du groupe Axens 2.3.4 - Santé des collaborateurs
	403-7 Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships	2.3.1 - Politique santé, sécurité et sureté au travail du groupe Axens 2.3.3 - Sécurité sur les sites des clients
	403-8 Workers covered by an occupational health and safety management system	2.3.1 - Politique santé, sécurité et sureté au travail du groupe Axens
	403-9 Work-related injuries	2.3.2 - Sécurité sur les sites Axens
	403-10 Work-related ill health	2.3.4 - Santé des collaborateurs
GRI 404: Training and Education 2016	404-1 Average hours of training per year per employee	2.5.4 - Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs
	404-2 Programs for upgrading employee skills and transition assistance programs	2.5.1 - Généralités: Effectifs/Recrutement/Organisation du temps de travail
	404-3 Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews	2.5.3 - Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs
GRI 405: Diversity and Equal Opportunity 2016	405-1 Diversity of governance bodies and employees	2.2.3 - Engagements Pacte mondial et Objectifs de Développement Durable de l'ONU 2.5.2 - Équité et Inclusion
	405-2 Ratio of basic salary and remuneration of women to men	2.5.2 - Équité et Inclusion
GRI 406: Non-discrimination 2016	406-1 Incidents of discrimination and corrective actions taken	2.5.2 - Équité et Inclusion 2.6.1 - Anti-corruption / nombre d'alertes vs Code de conduite
GRI 407: Freedom of Association and Collective Bargaining 2016	407-1 Operations and suppliers in which the right to freedom of association and collective bargaining may be at risk	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes / La relation avec les fournisseurs
GRI 408: Child Labor 2016	408-1 Operations and suppliers at significant risk for incidents of child labor	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes / La relation avec les fournisseurs
GRI 409: Forced or Compulsory Labor 2016	409-1 Operations and suppliers at significant risk for incidents of forced or compulsory labor	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes / La relation avec les fournisseurs
GRI 410: Security Practices 2016	410-1 Security personnel trained in human rights policies or procedures	Not applicable

GRI 411: Rights of Indigenous Peoples 2016	411-1 Incidents of violations involving rights of indigenous peoples	Not applicable
GRI 413: Local Communities 2016	413-1 Operations with local community engagement, impact assessments, and development programs	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes 2.4.3 - Performance environnementale externe : l'impact environnemental de l'utilisation des produits Axens
	413-2 Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities	2.4.2.6 - Les sites et leurs parties prenantes
GRI 414: Supplier Social Assessment 2016	414-1 New suppliers that were screened using social criteria	2.4.2.3 - Relations avec les fournisseurs
	414-2 Negative social impacts in the supply chain and actions taken	2.4.2.3 - Relations avec les fournisseurs
GRI 415: Public Policy 2016	415-1 Political contributions	Not applicable
GRI 416: Customer Health and Safety 2016	416-1 Assessment of the health and safety impacts of product and service categories	2.4.3 - Performance environnementale externe : l'impact environnemental de l'utilisation des produits Axens
	416-2 Incidents of non-compliance concerning the health and safety impacts of products and services	2.4.3 - Performance environnementale externe : l'impact environnemental de l'utilisation des produits Axens
GRI 417: Marketing and Labeling 2016	417-1 Requirements for product and service information and labeling	2.4.3 - Performance environnementale externe : l'impact environnemental de l'utilisation des produits Axens
	417-2 Incidents of non-compliance concerning product and service information and labeling	Not available
	417-3 Incidents of non-compliance concerning marketing communications	2.6.3 - Sécurité de l'information
GRI 418: Customer Privacy 2016	418-1 Substantiated complaints concerning breaches of customer privacy and losses of customer data	2.6.3 - Sécurité de l'information

ANNEXE – Note méthodologique

Paragraphe 2.3 Santé et sécurité

TRIR : Nombre d'accidents de travail, pour 200 000 heures travaillées pour le personnel Axens (catégorie 1) et les sous-traitants présentant le même risque que les salariés d'Axens car travaillant sur un site industriel opéré par Axens avec les équipes Axens (catégorie 2).

Taux de gravité : Nombre de jours d'arrêt calendaires pour accident du travail, pour 1000 heures travaillées. Le jour de l'accident n'est pas comptabilisé dans le total des jours d'arrêt.

Pour ces deux indicateurs, la catégorie 3 (sous-traitants ne présentant pas les mêmes risques de santé-sécurité que les salariés d'Axens car ne travaillant pas sur des sites de production) est exclue.

Les accidents de travail pris en compte correspondent aux décès, aux accidents de travail avec arrêt, aux RWC (restricted work case : événements ayant donné lieu à un poste aménagé) et aux Medical Treatment Care (événements ayant donné

lieux à une hospitalisation ou une prise en charge médicale). Tous les accidents sont comptabilisés même s'ils sont requalifiés par la suite en maladie par la Sécurité Sociale.
Les heures travaillées sont des heures réelles issues du logiciel de gestion des temps pour les employés d'Axens et communiquées par les entreprises partenaires pour les sous-traitants.

Paragraphe 2.4.2 Performance environnementale interne

Paragraphe 2.6.4.1 L'optimisation des consommations de ressources naturelles

Définitions :

Indice de consommation de matières premières : L'indice de consommation de matières premières est obtenu en divisant la quantité totale des tonnes produites en 2023 par les tonnes de matières premières consommées.

Indice part de déchets acier recyclés : L'indice de la part de déchets acier recyclés est obtenu en divisant les déchets d'acier (recyclés) dans les usines BD POP (Roumanie et Inde) en tonnes par la consommation d'acier dans les usines BD POP.

Indice de génération de déchets : Les types de déchets pris en compte sont les dangereux et les non-dangereux.

Indice d'efficacité énergétique : Les types d'énergie pris en compte sont la vapeur, l'électricité et le gaz naturel. Les facteurs de conversion sont les suivants : Vapeur : 1 tonne = 0.7 MWh. Gaz naturel : 1 Nm³ = 0,01203 MWh. Source : Natural Gas Conversion Guide. L'indice de consommation d'énergie est obtenu en divisant la consommation totale d'énergie (MWh) / tonnes de catalyseurs et adsorbants produits dans l'année.

Indice de consommation d'eau : L'indice de consommation d'eau est obtenu en divisant la consommation d'eau (m³) / tonnes de catalyseurs et adsorbants produits dans l'année.

Émissions de GES : Les sources des facteurs d'émissions sont les suivantes : DEFRA 2021 - set for advanced users, IEA 2021 (2019 data) - including N₂O & CH₄, Canada National reporting 2019, et EPA 2019.

Périmètre :

Pour les données relatives aux consommations d'énergie, les bureaux sont exclus du périmètre car les consommations sont jugées non significatives à l'échelle du groupe.

Les données concernant les consommations d'eau et la production de déchets qui sont présentées dans ce paragraphe concernent uniquement les sites qui sont directement opérés par Axens. Par ailleurs, le site de St Louis dont la consommation d'eau ou la production de déchets est jugée au global non significative (moins de 5 % du total du Groupe Axens), est exclu du périmètre de reporting RSE. Ne sont pas inclus dans le périmètre les sites non opérés directement par Axens (Calvert City et Savannah) et les sites dont la consommation d'eau est considérée non significative (ex : bureaux, siège).

Concernant les émissions de GES, les émissions des bureaux ont été exclues du calcul car elles sont non significatives comparées aux émissions des sites de production. Les fuites de fluides frigorigènes ne font pas l'objet d'un suivi actuellement et ne sont pas comptabilisées dans le Scope 1.

Source listant Axens comme le « 3^{ème} employeur du bassin alsésien » (information de 2012)

<http://www.alescevennes.fr/resources/medias/journal.du.grand.ales/journal.grand.ales.-mai.2012.pdf>

Paragraphe 2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens

Effectif total : effectif physique à fin d'année en CDI et CDD (apprentis et stagiaires Tuck inclus) pour le périmètre du Groupe. Cette donnée n'intègre pas les personnes dont le contrat de travail est suspendu (environ 2 % des effectifs du Groupe).

Effectif dans la pyramide des âges : sont considérés les CDI sur l'ensemble du Groupe.

Répartition hommes / femmes des effectifs : sont considérés les CDI et CDD sur l'ensemble du Groupe.

Certaines formes d'entrées et de sorties ne sont pas considérées comme des embauches et des départs (exemples : mutation groupe, suspension contrat...).

Taux de femmes managers : La définition de manager est un salarié qui a des responsabilités hiérarchiques avec des N-1.

Embauches : elles concernent les embauches en CDD et en CDI.

Départs volontaires : ils concernent uniquement les départs suite à une démission des salariés en CDI.

Taux de turnover : le taux de turnover correspond au nombre de départs volontaires par rapport à l'effectif total au 31.12.

Taux d'absentéisme : le taux d'absentéisme correspond au nombre de jours d'absences ouvrés par rapport au nombre de jours théoriques travaillés.

Les motifs d'absences pris en compte dans le calcul sont les suivants : maladie, congés maternité et paternité. Ces absences sont extraites en heures du logiciel de gestion des temps puis converties en jours en divisant par 8.

Les jours théoriques sont calculés en multipliant l'effectif fin de mois par le nombre de jours ouvrés dans le mois.

Indice base 100 Ratio entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins payés : L'indice est calculé en divisant le salaire de base moyen mensuel des 10% les salaires les plus élevés avec le salaire de base moyen mensuel des 10% les salaires les plus bas, avec un indice de base à 100 en 2010.

Indice relatif à l'égalité hommes/femmes : L'Indice, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Part des effectifs totaux du Groupe Axens ont bénéficié de formation : Le part des effectifs ayant bénéficié de formation est obtenu en divisant le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation avec les effectifs totaux du groupe en 2023.

Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur : le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur est obtenu en divisant le nombre total d'heures de formation par le nombre de collaborateurs ayant eu au moins une formation en 2023.

Paragraphe 2.6 Gouvernance et transparence

Part des collaborateurs formés à l'anticorruption : Formation en ligne, le taux de participation correspond au nombre des nouveaux embauchés formés à l'anticorruption divisé par le nombre total de nouveaux embauchés.

ANNEXE 1 - Table de concordance DPEF

Les thématiques marqués « - » sont exclues car jugées non pertinentes au regard de l'activité et des risques d'Axens.